

enssib

Ecole nationale supérieure
des sciences de l'information et des bibliothèques

Projet Professionnel Personnel de bibliothécaire :
gestion de projet

Le catalogue de la bibliothèque Sainte- Geneviève dans la perspective du Système universitaire de documentation

Nadia ZOUAQ

2000

Sous la direction de Monsieur Christian DUCHARME,
maître de conférence, tuteur pédagogique

Conseiller professionnel
Chantal SIBIL
Conservateur
Bibliothèque de l'INRP

Correspondant d'établissement
Anne CURT
Conservateur en chef
Bibliothèque Sainte-Geneviève

Tables des matières

INTRODUCTION	4
I – ANALYSE DE L’EXISTANT	6
1. Le contexte général	6
1.1. La bibliothèque Sainte-Geneviève	6
1.1.1 La bibliothèque, son organisation et son fonctionnement	6
1.1.2 Le SIGB de la bibliothèque	8
1.2. Le Service du catalogue	8
1.2.1 Le personnel et l’organisation du travail	8
1.2.2 Les locaux et le matériel informatique	10
2. Le catalogue de la bibliothèque Sainte-Geneviève, ses spécificités	10
2.1. La participation au réseau BN Opale :	10
2.2. La participation au CCN PS	11
2.3. Le recours à d’autres réservoirs bibliographiques	12
2.4. Les notices issues des conversion rétrospectives	12
2.5. Le catalogue dans Geac Advance	13
2.6. La subsistance de fichiers papier	14
II – DESCRIPTION DU PROJET	15
1. Le Système universitaire (SU)	15
1.1. Description du Système universitaire, son organisation, ses partenaires.	15
1.1.1 La gestion de la base	15
1.1.2 Ses missions	16
1.1.3 Ses fonctionnalités	16
1.1.4 L’organisation technique	17
1.1.5 La situation actuelle	18
1.2. Principes généraux de travail dans le Système universitaire	18
1.2.1 Les acteurs	18
1.2.2 Les notices	19
1.2.3 Les données d’exemplaire	20
1.2.4 Les liens entre notices	21
1.2.5 L’échange des notices entre le système local (SIGB) et le système central (SU)	21
2. Les leçons de deux bibliothèques	22
2.1. L’INRP et son plan de formation	22
2.2. Le SCD de Lyon 2, site pilote	22
3. Le catalogue de la bibliothèque Sainte-Geneviève et le Système universitaire	24
3.1. L’intégration des notices	24
3.2. Les choix proposés	24

III – RÉALISATION ET MISE EN PLACE DU PROJET	26
1. Faire face aux besoins du Système universitaire et à la nouveauté	26
1.1. Les opportunités	26
1.1.1 La tradition de la bibliothèque en matière de réseau	26
1.1.2 le catalogage et l’indexation : les similitudes de traitement et la convivialité du système	27
1.1.3 La communication : les outils développés par l’ABES	29
1.1.4 Tirer partie de l’organisation du travail au Service du catalogue de la bibliothèque Sainte-Geneviève	29
1.2. Les différences, les difficultés, les contraintes	30
1.2.1 Les exigences SU en moyen informatique	30
1.2.2 Les nouvelles bases	30
1.2.3 Les exigences SU en matière de catalogage et le programme de formation de la bibliothèque	31
1.2.4 Le programme de formation de l’ABES	32
2. Faire face à l’inconnu : une évaluation nécessaire	32
2.1. La souplesse du réseau	32
2.2. La qualité de la base SU	32
2.3. Un supplément de travail ?	33
2.4. Les aménagements du SIGB de la bibliothèque Sainte-Geneviève, Geac Advance	33
2.5. Le personnel du Service du catalogue	34
2.6. Le nombre de postes pour le catalogage	34
3. La mise en place d’outils d’évaluation	34
3.1. Les outils statistiques disponibles dans le logiciel WinIBW	34
3.2. Une évaluation quantitative supplémentaire à mettre en place au Service du catalogue	35
3.3. L’évaluation qualitative et le contrôle qualité	37
CONCLUSION	40
BIBLIOGRAPHIE	43
LISTE DES ANNEXES :	45

INTRODUCTION

Le Système universitaire de documentation, SUDOC, dit SU, géré par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES), est un système de production de notices bibliographiques en catalogage partagé, de façon à constituer un catalogue commun à l'ensemble des bibliothèques du réseau. Il n'a pas pour autant vocation à se substituer aux catalogues locaux des bibliothèques membres, dont certains besoins sont spécifiques à la gestion locale et quotidienne des documents, et n'ont pas à être pris en compte dans le catalogue du Système universitaire. La participation des bibliothèques notamment universitaires au Système universitaire de documentation va transformer le paysage de la signalisation de l'offre documentaire universitaire en France en apportant de nouvelles perspectives d'échanges et de coopération entre les bibliothèques. Les fonds des bibliothèques universitaires et des bibliothèques des grands établissements vont prendre une nouvelle dimension grâce à ce formidable outil de valorisation. Plus aucune bibliothèque, à moins d'être marginalisée, ne pourra l'ignorer. C'est un signalement élargi que les établissements documentaires vont proposer ; ils vont aussi participer à un véritable outil de travail partagé.

Dans ce contexte, la bibliothèque Sainte-Geneviève prépare son entrée et sa participation au Système universitaire.

Ce projet professionnel personnel (PPP) a pour objectif d'étudier les conditions de la participation du Service du catalogue de la bibliothèque Sainte-Geneviève au SU, d'apporter des éléments permettant d'assurer une certaine cohérence du travail tout en prenant garde à maintenir une bonne qualité des notices du catalogue (notices produites et récupérées) : le but est de réaliser ici une sorte de projection des fonctions et missions du Service lorsqu'il participera au SU, tout en tentant d'évaluer et ce travail (quelles nouveautés, difficultés ou facilités ?), et la qualité du réseau « Système universitaire ».

Ce PPP a également ses limites, limites inhérentes à l'objet étudié :

- Limites organisationnelles : à la bibliothèque Sainte-Geneviève, le Service du catalogue ne traite pas tous les documents entrants : les notices des périodiques sont à la charge du Service des périodiques, les notices des ouvrages anciens reviennent aux catalogueurs de la Réserve, les notices des ouvrages fennoscandinaves aux catalogueurs de la bibliothèque Nordique. Restent à la charge du Service du catalogue les notices des monographies et de certains numéros spéciaux ou thématiques de périodiques. Pour avoir une vision globale du catalogue de la bibliothèque Sainte-Geneviève, j'ai préféré en donner une description complète, un état des lieux permettant de l'appréhender dans son ensemble, puisque c'est comme cela qu'il apparaît aux lecteurs.
- Limites technologiques (et / ou politiques) : d'une part, l'agence bibliographique de l'enseignement supérieur n'assure le transfert dans le SU que des notices provenant de certaines sources reconnues. De ce fait, une partie seulement du catalogue de la bibliothèque Sainte-Geneviève (et des autres bibliothèques) devrait être intégrée dans le SU, du moins dans un premier temps. D'autre part, les bibliothèques possèdent des systèmes intégrés de gestion de bibliothèques qui ont leurs propres limites, et pour lesquels il faudra procéder à quelques aménagements. La bibliothèque Sainte-Geneviève, avec Geac Advance, ne déroge pas à la règle...

- Limites dues à la période de rédaction de ce PPP (mai-juillet 2000) qui correspond à la phase d'intégration des sites pilotes au Système universitaire. Le bilan de cette phase interviendra trop tardivement pour être pris en compte dans ce PPP. Ainsi, un certain nombre de questions restent pour le moment sans réponse mais seront sans doute solutionnées ultérieurement :
 - les développements des systèmes informatiques
 - le nombre et les missions des différents groupes de travail qui seront progressivement mis en place après le déploiement initial et qui contribueront au bon fonctionnement et à l'efficacité du réseau SU
 - plus particulièrement, les fonctionnalités du système de pilotage, véritable outil d'évaluation : le groupe de travail menant la réflexion sur ce projet s'est réuni en 1997 et 1998. Le système de pilotage, encore en devenir, devrait être livré en août 2000. Pour l'instant, nous ne pouvons donc pas présager de ces fonctionnalités, ni même qu'elles seront réellement opérationnelles... Cette incertitude justifie une réflexion sur les outils d'évaluation et leur utilité, du moins dans un premier temps et en attendant que l'ABES offre un outil d'évaluation complet et efficace aux partenaires du réseau.
- Limites dues à la période de déploiement : le déploiement des catalogues des bibliothèques dans le SU se fera progressivement et les bibliothèques seront intégrées tour à tour suivant qu'elles appartiennent au réseau BN Opale, au réseau SIBIL-France, au réseau OCLC et enfin qu'elles n'appartiennent et ne participent à aucun réseau actuel de catalogage de monographies. La « vitesse de croisière » du SU permettant seule une véritable évaluation ne sera atteinte que dans quelques temps.

Ce PPP présente une situation appelée à évoluer prochainement. Il peut être porteur de plus de questions que d'affirmations et comporter une part certaine d'incertitudes... J'ai néanmoins essayé de rendre l'image aussi fidèle que possible de cet état en devenir grâce aux renseignements qui m'ont été communiqués. Un des objectifs de ce PPP consiste justement à lister ces points d'interrogation, non seulement pour se préparer à toute éventualité, mais aussi pour quantifier le travail du Service du catalogue de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

Après une analyse de l'existant et une description du Système universitaire, il conviendra, dans la perspective du travail en réseau de la bibliothèque Sainte-Geneviève dans la base SU, de lister les facilités induites par le SU lui-même (technologiques, organisationnelles), celles découlant de la bibliothèque (organisationnelles, dues au personnel), de s'arrêter sur les contraintes inhérentes à toute nouveauté, et enfin de proposer des outils d'évaluation afin de mesurer les difficultés et de faire face à l'inconnu.

D'une façon générale, il s'agira de prendre en compte à la fois les exigences de l'ABES et celles de la bibliothèque Sainte-Geneviève tout en respectant et en conciliant les cohérences respectives de la base SU et du catalogue de la bibliothèque.

I – Analyse de l'existant

1. Le contexte général

1.1. La bibliothèque Sainte-Geneviève

1.1.1 La bibliothèque, son organisation et son fonctionnement

La bibliothèque Sainte-Geneviève est l'héritière des collections de l'ancienne abbaye Sainte-Geneviève. Elle est nationalisée en 1790 mais ses collections sont maintenues sur place.

Le décret de 1978 organisant les bibliothèques universitaires des académies de Paris, Versailles et Créteil cite la Bibliothèque Sainte-Geneviève en seconde position au nombre des neuf bibliothèques interuniversitaires créées [décret n° 78-1122 du 16 novembre 1978]. A l'heure actuelle les universités cocontractantes sont Paris I, Paris II, Paris III, Paris IV et Paris VII, l'université de tutelle étant Paris III (Sorbonne-nouvelle).

Amplement ouverte (72 heures hebdomadaires) et très fréquentée (54 000 inscrits), la bibliothèque Sainte-Geneviève est à la fois publique, universitaire et encyclopédique. Elle est ouverte à toute personne âgée de plus de 18 ans ou titulaire du baccalauréat.

La bibliothèque est divisée en six départements, la mission informatique, les relations extérieures et la formation professionnelle étant organisées en missions transversales pour des raisons inhérentes à leurs fonctions (se reporter à l'organigramme).

Bibliothèque encyclopédique, la bibliothèque Sainte-Geneviève conserve environ 2 millions de documents dans tous les domaines du savoir : philosophie, psychologie, religions, sciences sociales, sciences pures et appliquées, linguistique, arts, littérature, géographie, histoire. La répartition des collections se fait entre :

le Fonds général : 1 100 000 volumes et 12 800 titres de périodiques sont conservés en magasins alors que le libre accès regroupe 15 000 ouvrages, 70 titres de périodiques et des cédéroms. Cette partie des collections est consultable sur place uniquement.

la Réserve : 4 230 manuscrits, 1 450 incunables, 50 000 estampes et 120 000 volumes des 16^{ème}-19^{ème} siècles. A ces collections viennent s'ajouter un fonds d'histoire de l'art et des vidéodisques. La consultation se fait sur place également.

la Bibliothèque nordique : elle possède le fonds fennoscandinave le plus important en dehors des pays nordiques. Il est spécialisé dans les langues et littératures du Danemark, d'Estonie, de Finlande, d'Islande, de Norvège et de Suède. Il comprend 163 000 volumes et 3460 titres de périodiques. Le prêt à domicile est possible.

La répartition des collections et la politique documentaire de l'établissement se fait à quatre niveaux, qui correspondent chacun à des critères intellectuels définis. Les niveaux vont notamment déterminer la part des ouvrages étrangers acquis par la bibliothèque et sont de ce fait à considérer par le Service du catalogue. Le niveau 1, qui correspond au niveau grand public et le niveau 2, niveau d'étude 1^{er} et 2nd cycles, comportent, sauf exception, uniquement des ouvrages en français. En revanche, les niveaux 3 et 4 (respectivement « niveau recherche et pôles forts » et « niveau

d'excellence »), sont très largement ouverts aux publications étrangères. La documentation en anglais, allemand, italien et espagnol y est déterminante et cette politique, désormais confirmée, s'accroît depuis une dizaine d'années.

Ainsi, la part totale des ouvrages étrangers représente en moyenne 20% du fonds et concerne des champs du savoir spécifiques : le monde fennoscandinave, mais aussi les religions monothéistes, l'histoire de l'art français, l'histoire du livre et la bibliothéconomie pour le niveau 4 ; le niveau 3 englobe la philosophie occidentale, l'ésotérisme, le droit français, l'histoire des sciences, l'histoire de l'art et l'archéologie, les littératures française et francophone...

1.1.2 Le SIGB de la bibliothèque

La bibliothèque Sainte-Geneviève est entièrement informatisée et le système intégré Geac Advance a donné satisfaction dans l'ensemble, même si certaines interventions fortes ont parfois été indispensables auprès de Geac. Il risque cependant de poser un certain nombre de problèmes lors du passage au Système universitaire.

Le SIGB est mis en place à partir de 1994 avec les modules permettant la gestion des acquisitions et le bulletinage des périodiques. L'informatisation s'achève en 1999, année où est lancée la communication informatisée des documents.

Plus particulièrement au Service du catalogue, certaines particularités d'Advance sont à prendre en compte : tout d'abord, la gestion des cotes telle qu'elle se déroule dans le circuit du livre à la bibliothèque Sainte-Geneviève s'est révélée impossible à traiter par le SIGB¹. En second lieu, le contrôle des autorités se fait différemment. Les autorités des notices BN Opale sont contrôlées dès l'élaboration de la notice bibliographique par un système de liens puisqu'à chaque autorité correspond une chaîne de numéros. Dans la base locale de la bibliothèque Sainte-Geneviève, cette possibilité n'existe pas réellement : des index sont constitués à partir d'un certain nombre de zones renseignées et le contrôle des autorités se fait uniquement à partir des chaînes de caractères. Les notices importées de BN Opale dans la base locale ont toutefois gardé leurs numéros d'autorités bien qu'illisibles et inexploitable par le système local pour le moment. La difficulté vient de l'alimentation du fichier local par des sources différentes qui génèrent autant d'« autorités » dès l'instant où les chaînes de caractères diffèrent. Il suffit d'une virgule entre le nom et le prénom d'un auteur ou d'une majuscule en plus pour que le système ajoute une ligne supplémentaire dans les index.

1.2. Le Service du catalogue

1.2.1 Le personnel et l'organisation du travail

En avril 2000, le Service du catalogue emploie huit personnes (quatre titulaires, trois contractuels et un objecteur de conscience) dont les grades se répartissent ainsi : un conservateur en chef, chef du service, deux bibliothécaires, un conservateur contractuel à mi-temps dont le contrat arrive à terme en juin 2000, et trois bibliothécaires adjoints dont deux contractuels.

Les ouvrages du Fonds général acquis par le Service des acquisitions sont dirigés après réception dans le module acquisition de Geac vers le Service du catalogue qui les cote et les catalogue. Le personnel du Catalogue est formé à toutes les tâches et seules celles de création de notices, qui dépendent notamment de la connaissance du format InterMarc et des habilitations de la Bibliothèque nationale de France, sont réalisées par quelques agents uniquement. Ce nombre est en effet passé de quatre catalogueurs à plein temps en 1996 à trois en 1999 dont deux contractuels. En juin 2000, il passe à deux catalogueurs avec le départ du conservateur contractuel.

Le principe est de travailler avant tout et dans la mesure du possible dans le réseau BN Opale, soit par localisation soit par création de notices (en format InterMarc). Toute l'équipe recherche régulièrement les ouvrages français et étrangers. De nombreux ouvrages français ne se trouvent en effet dans BN

¹ Le Service du catalogue a demandé dès la passation du marché avec Geac l'informatisation de la gestion des cotes. Le module Advance des acquisitions ne pouvant proposer de zone d'enregistrement de la cote facilement exploitable, un développement spécifique a été demandé à Geac, consistant en une interface d'extraction des documents reçus par le Service des acquisitions, paramétrable par code de sections (Fonds général, Réserve, Nordique) et par date de réception. Les données extraites sont chargées dans une base de données créée, en local, par la Mission informatique avec le logiciel FileMaker Pro. Une série de scripts permet d'attribuer automatiquement la cote en fonction du format et de la lettre. La cotation peut être effectuée de plusieurs postes de travail différents.

Opale qu'au bout de 4 à 8 mois. De même, les ouvrages étrangers déjà balayés au moins deux fois dans BN Opale sont recherchés dans la base OCLC et ne s'y trouvent d'abord qu'avec des notices incomplètes lorsqu'ils sont très récents. Ils seront par conséquent à nouveau recherchés. Le Service du catalogue a de plus recours au CGI (catalogue général des imprimés), cédérom de la BnF des ouvrages édités avant 1970 pour les livres correspondants, dont la majorité est issue de dons faits à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Ce travail de dérivation (OCLC et CGI) mobilise toute l'équipe lorsque BN Opale est en panne (15 jours et 58 heures en 1999 (les pannes sont additionnées suivant qu'elles durent une journée entière ou quelques heures dans la journée) ; fréquence des pannes en très nette augmentation en 2000).

Les créations en catalogage BN Opale ont augmenté en 1999, le service ayant mis l'accent sur l'élimination définitive du catalogage en retard depuis dix ans. Les catalogueurs ont créé en priorité les notices des documents qui ne se trouvaient ni dans BN Opale, ni dans OCLC, ni dans RLIN du RLG (Research Library Group). Ils ont catalogué aussi les numéros spéciaux et thématiques des périodiques sélectionnés par le Service des périodiques qui ne sont traités ni par la BnF ni par les participants d'OCLC. Les catalogueurs ont enfin donné une priorité aux usuels destinés au libre-accès, aux documents au programme de l'agrégation et aux livres demandés par les lecteurs.

En 1999, les localisations sur BN Opale ont baissé d'un tiers. Cette baisse très importante montre clairement que les recherches régulières du fonds récent dans BN Opale sont de moins en moins couronnées de succès. Ces recherches répétées posent de gros problèmes de stockage au Service du catalogue où il n'y a pas assez d'étagères pour mettre en attente les documents non trouvés dans BN Opale.

En 1999, l'activité de production en catalogage peut se résumer ainsi :

Provenance des notices	Total	Pourcentage
Créations dans BN Opale	2 194 notices	12 %
Localisations dans BN Opale	14 109 notices	75 %
Dérivations d'OCLC et du CGI	2 491 notices	13 %

Le Service catalogue également une partie des ouvrages de la Réserve : cette dernière dispose de sa propre équipe de catalogueurs qui applique les normes de catalogage du livre ancien pour les documents antérieurs à 1811. Les documents acquis en art, en histoire de l'art, en bibliophilie et en histoire du livre sont transférés au Catalogue qui procède à leur traitement.

Il réalise enfin un travail très important de nettoyage du catalogue local et des index. En effet, l'hétérogénéité des sources multipliée par les diverses conversions rétrospectives exige un contrôle systématique des autorités dans le catalogue local.

Le Service du catalogue quantifie et évalue le travail fourni. Ainsi, il a été décidé de mesurer la pertinence des différentes sources bibliographiques actuellement disponibles à la bibliothèque (BN Opale, CGI, OCLC) et l'accroissement du catalogue, mais aussi d'évaluer les opérations permettant de conserver un catalogue de qualité malgré la multiplication des réservoirs de notices (Annexe 1). L'évaluation du travail sur le catalogue local tel qu'il existe actuellement pourra être conservé lors du passage au SU, mais les statistiques sur le travail en réseau devront être repensées (Partie III).

Le chef du service coordonne l'activité des catalogueurs dans BN Opale auprès du Service de la coordination bibliographique de la BnF, crée des notices d'autorités Rameau dans BN Opale, assure la gestion du service en général, réalise l'enquête statistique mensuelle puis annuelle du Catalogue de la bibliothèque et analyse les évolutions possibles de travail.

Une bibliothécaire est coordonnateur des autorités collectivités dans BN Opale et est chargée plus précisément de la cohérence de la base locale (suppression de notices dans la base locale, correction de données d'exemplaire, détection et surveillance des anomalies, nettoyage des index, contrôle des autorités et corrections diverses ...). Elle participe au catalogage en création et à l'enrichissement du catalogue par dérivation de notices. Elle se charge également de la formation des personnels récemment nommés dans le service et des personnels stagiaires.

Bibliothécaire en formation à l'ENSSIB, je ne serai réellement en poste qu'à partir de la mi-juillet 2000, participerai à l'activité générale du Service et serai chargée plus précisément de la cohérence de la base en ligne du futur SU.

Une bibliothécaire adjoint contractuelle se charge plus particulièrement de la dérivation de notices et contrôle les autorités dans Geac Advance.

La cotation des ouvrages dans FileMaker Pro est assurée par le bibliothécaire adjoint titulaire ainsi que par l'objecteur de conscience.

Le nombre de terminaux BN Opale (8 pour Sainte-Geneviève dont 5 au Service du catalogue), les obligations de service public de chacun et la fréquence des pannes BN Opale ont nécessité la mise au point d'un planning d'occupation des postes, affiché dans le Service du catalogue.

Enfin, à l'exception de l'objecteur de conscience, toute l'équipe participe au service public dans les salles de lecture de la bibliothèque, en moyenne 1/4 du temps de chacun.

1.2.2 Les locaux et le matériel informatique

Le personnel se partage trois bureaux qui présentent environ 100 mètres de rayonnage. Chaque agent dispose d'un ordinateur puisque 9 postes informatiques sont réservés au Service. Deux postes sont installés dans le bureau du chef de service : l'un consacré à BN Opale principalement, l'autre dédié à la bureautique et au secrétariat du service, à la gestion informatisée des cotes, au travail sur le catalogue local et au téléchargement des notices des cédéroms avec tous les accessoires nécessaires, aux cédéroms des autorités, à la consultation d'Internet... Dans le bureau central, quatre ordinateurs : 2 dédiés à BN Opale pour la localisation et le catalogage en création avec accès à Geac Advance (que les moniteurs étudiants ou bibliothécaires peuvent utiliser en cas d'occupation de leur poste), les cédéroms et Internet, et 2 postes sans la connexion à BN Opale mais utilisés pour le téléchargement de notices de différents cédéroms et le travail de correction et de vérification dans le catalogue local. Dans ce même bureau, une imprimante laser est installée en réseau. Dans le dernier bureau, 2 postes BN Opale avec accès à Geac Advance, les cédéroms et Internet également, un serveur local pour la gestion des cotes courantes et la base archive des cotes permettant aussi de travailler au téléchargement des cédéroms. Il semble que FileMaker Pro ne puisse supporter qu'une année d'enregistrement des cotes de la bibliothèque ; les années antérieures sont donc sauvegardées et enregistrées sur cédérom. En avril 2000, tous les ordinateurs ne sont cependant pas équipés de la même interface Windows, certains en Windows 3.1, d'autres en Windows 95, et un en Windows 1998.

2. Le catalogue de la bibliothèque Sainte-Geneviève, ses spécificités

En juin 2000, le catalogue de la bibliothèque propose plus de 600 000 notices qui proviennent de sources différentes.

2.1. La participation au réseau BN Opale :

Dès 1987, des négociations entre la Bibliothèque nationale et la bibliothèque Sainte-Geneviève aboutissent à une participation de cette dernière à la base bibliographique BN Opale. Le test de recouvrement effectué en 1988 par la bibliothèque Sainte-Geneviève affiche des résultats de 78% à 86%. Le 22 mai 1989, la Bibliothèque nationale et la bibliothèque Sainte-Geneviève signent une convention. Les notices envoyées sur bandes par la Bibliothèque nationale permettent la fabrication du cédérom « Quartier latin » qui propose non seulement la consultation du catalogue de la

bibliothèque Sainte-Geneviève mais aussi ceux de la bibliothèque de la Sorbonne et de la bibliothèque Cujas. Dès 1989, la bibliothèque localise des documents dont la notice existe dans BN Opale par ajout du numéro d'inventaire et de la cote, et catalogue les documents dont la notice bibliographique n'existe pas dans la base BN Opale en créant une notice bibliographique et des notices d'autorités.

Rappelons qu'à partir de 1992 les notices de la bibliothèque Sainte-Geneviève figurent dans le Pancatalogue.

En 1992 et en 1993, 14 bibliothèques universitaires choisissent aussi BN Opale comme source de catalogage et mettent en place avec Sainte-Geneviève l'Association des B.U. utilisatrices de BN-Opale. En 1995, le réseau accepte la bibliothèque de l'INRP mais ne peut plus répondre à de nouvelles demandes de raccordement de bibliothèques universitaires pour des raisons techniques dues à la saturation du serveur Geac de BN Opale.

Les motivations des adhésions des bibliothèques au réseau BN Opale et de la bibliothèque Sainte-Geneviève plus particulièrement sont multiples : les choix se sont portés sur une agence bibliographique nationale, des notices en français, une indexation Rameau et, à l'époque, un taux de recouvrement important pour les ouvrages français. Aujourd'hui, ce taux de recouvrement marque une diminution sensible.

Les notices rétroconverties des bibliothèques universitaires n'ont pas toujours été versées dans la base BN Opale même lorsque la BnF s'y était engagée. (Elles ne seront donc pas reprise dans le SU à partir de BN Opale). Ainsi à la bibliothèque Sainte-Geneviève, un marché de conversion rétrospective pour lequel la BnF s'était engagée dès 1992 n'a pas vu les notices, pourtant saisies dans le format InterMarc, intégrées dans BN Opale au final.

Il y a actuellement hors BnF, 16 membres dans le réseau BN Opale et Sainte-Geneviève détient le score des participations le plus élevé (en 1999, c'est 3269 créations et 18192 localisations qui représentent un pourcentage de travail de 42 % en création et 21 % en localisation dans le réseau) (annexe 2).

Le coût forfaitaire de l'abonnement mensuel est de 1500 F TTC par poste connecté, soit 144 000 Fr/an. Tous les produits (bandes, disquettes) et services liés au catalogage courant sont compris dans le forfait. Le nombre de postes par bibliothèque est limité pour des raisons techniques liées à la puissance du serveur. Tous départements confondus, la bibliothèque Sainte-Geneviève possède 8 postes connectés à BN Opale dont 5 au Service du catalogue. Actuellement, les bandes sont fournies mensuellement et les notices converties en format Unimarc viennent alimenter le catalogue local.

2.2. La participation au CCN PS

La bibliothèque Sainte-Geneviève participe au Catalogue collectif national des publications en série. Contrairement aux collections monographiques de la bibliothèque, il n'existe pas de scission entre les publications éditées avant et après 1970. En effet, le fichier des notices des publications en série conservées à la bibliothèque et entrées au CCN PS a été acheté et chargé dans l'OPAC de la bibliothèque en 1994.

L'année 1996 marque la fin du catalogue manuel. Les nouveaux titres sont simultanément traités dans Geac Advance et localisés au CCN. Actuellement, le Service des périodiques doit fournir un double travail : se localiser dans le CCN PS pour rattacher un titre de périodique à une notice existante et créer ensuite la notice de catalogage dans le catalogue local. En 1992, le rapport annuel signale les difficultés induites par le retard de la Sorbonne (Centre régional 00) à saisir les nouvelles notices. L'année suivante, la bibliothèque Sainte-Geneviève obtient l'autorisation exceptionnelle de saisir elle-même les nouvelles notices, en particulier pour les séries anciennes qui doivent partir au Centre technique du livre et être impérativement cataloguées auparavant. Elle ne gère évidemment que son propre RBCCN. Actuellement, le Service des périodiques réalise donc le bordereau accompagné de toutes les photocopies nécessaires et le transmet à l'ABES qui se charge d'alimenter le CCN PS.

Avec ses 14 523 notices, le catalogue des périodiques du Fonds général de la bibliothèque Sainte-Geneviève est à jour et complet. Le dernier cédérom Myriade 1999 indique 14 365 notices pour la bibliothèque.

2.3. Le recours à d'autres réservoirs bibliographiques

Le rapport 1997 de la bibliothèque Sainte-Geneviève mentionne plus de 5000 ouvrages en attente de traitement au Service du catalogue, auxquels il faut rajouter le retard accumulé courant 1998. Quelques 10 000 titres majoritairement étrangers restent absents de BN Opale. Pour permettre une remise à flots générale compatible avec le budget, diverses solutions ont été étudiées en 1998 ; il a été décidé de lancer un projet de conversion rétrospective avec OCLC et la société Doc & Co qui a permis de décharger les notices de 6730 ouvrages en attente en 1998 et 2953 en 1999. A partir de cette opération, le taux de recouvrement donnant des résultats très positifs (76%), la bibliothèque Sainte-Geneviève a choisi de rechercher des notices d'ouvrages dans la base OCLC sans pour autant s'engager à cataloguer dans cette base bibliographique et à entrer dans le réseau AUROC. Les dérivations en ligne de notices OCLC ont commencé en décembre 1999 (153 notices) et se poursuivent en 2000, permettant de ne pas accumuler de nouveau retard catalographique. Les notices dérivées d'OCLC sont en Unimarc et certains champs doivent être retravaillés : la ponctuation est à supprimer car le paramétrage du module de catalogage Advance en crée une automatiquement, ce qui la doublerait au final ; l'indexation et certaines notes sont à franciser ; certaines étiquettes sont à supprimer ou à transformer ; tous les accès sont à retravailler sous peine d'apparaître en doublons dans les index de Geac Advance ; et une relecture attentive de chaque notice (qui ne sont pas d'un niveau égal) est de toute façon nécessaire.

Depuis 1997, le Service du catalogue dérive également des notices du CGI de la BnF, catalogue général des livres imprimés des origines à 1970. Ce sont 1238 notices dérivées en 1997, 1447 en 1998 et 2014 en 1999. Ce travail se poursuit en 2000. Il permet de compléter les localisations dans BN Opale selon la date d'édition des documents et de faire face au traitement des nombreux dons reçus à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Il convient de préciser que lorsqu'elles sont indexées, les notices issues du CGI ne le sont pas selon Rameau. Les notices, à moins d'erreurs grossières, sont dérivées en l'état, l'ajout d'une indexation matière serait ici trop long par rapport à la charge de travail déjà importante du Service. Sont contrôlées les autorités auteurs et les différentes zones des notices.

La bibliothèque Sainte-Geneviève, ainsi que l'ensemble des bibliothèques du réseau BN Opale, ont souhaité pouvoir bénéficier des notices du cédérom Haut de jardin de la BnF, espérant y trouver une source catalographique complémentaire. Les démarches ont abouti au dernier trimestre 1998, mais la déception a été de taille car il s'est avéré dès les premiers tests que le contenu du cédérom livré ne recouvrait pas celui de la base de la BnF : la plupart des notices étrangères en était absente puisque dérivées d'OCLC ou d'RLIN. Ceci a contraint la bibliothèque Sainte-Geneviève et l'ensemble du réseau à renoncer à cet outil malgré des dépenses déjà engagées. 161 notices du catalogue de la bibliothèque seulement sont issues de ce cédérom.

2.4. Les notices issues des conversion rétrospectives

La bibliothèque Sainte-Geneviève mène des opérations de conversion rétrospective. Certaines sont d'ores et déjà terminées et les notices issues de ces opérations chargées dans le catalogue local. D'autres sont en cours ou à venir, la fin de l'ensemble de ces opérations étant prévue pour 2004. La conversion rétrospective est d'ailleurs un des axes majeurs du contrat quadriennal 2001-2004. La bibliothèque Sainte-Geneviève a choisi de mener ses opérations de conversion rétrospective en triant les fichiers manuels par période, ce qui explique la scission de 1970 dans le catalogue informatisé.

Un premier marché est signé avec la société ISEM le 3 octobre 1991. L'opération portait sur les notices bibliographiques 1970-1988, étant entendu qu'à partir de 1989 la bibliothèque s'informatisait et travaillait dans BN Opale. L'opération est achevée en 1996. Elle s'est déroulée en trois temps : 133 000 notices sont issues des localisations en ligne sur BN Opale. Dans le catalogue de la bibliothèque, elles ne diffèrent pas des localisations effectuées par le personnel de la bibliothèque. Dans un deuxième temps, la société ISEM a procédé à la saisie en InterMarc des notices non trouvées dans BN Opale. La BnF était intéressée par ces notices car un grand nombre d'entre elles concernaient le fonds Nordique. Elle a finalement renoncé à les charger dans BN Opale et elles ont été intégrées au catalogue local de la bibliothèque Sainte-Geneviève en format Unimarc. En volume, cette opération représente 44 000 notices dont 27 000 de la Nordique. Les notices issues des opérations de saisie ne comportent pas d'indexation matière.

Un deuxième tri des fichiers manuels sépare les fiches des documents publiés entre 1915 et 1969, entre 1811 et 1914 et celles des documents publiés antérieurement à 1811. Le ministère de tutelle a pris en charge 60 000 notices du Fonds général de la bibliothèque de la tranche 1915-1969 dans une opération de conversion rétrospective signée avec la société PRITEC. Ces notices ont été dérivées des cédéroms de la BnF (CGI et bibliographie nationale française) ou saisies. En avril 2000, 17 000 sont déjà chargées dans la base ; 42 000 le sont en juin 2000.

Un second marché passé avec la même société PRITEC, cette fois-ci par la bibliothèque Sainte-Geneviève elle-même, concerne 60 000 autres notices de la tranche 1915-1969. Ces notices sont issues du CGI pour une part et de saisies pour l'autre. Elles seront versées dans le catalogue local courant l'année 2000.

Pour le département Nordique de la bibliothèque, la conversion rétrospective des fichiers manuels est terminée : depuis 1996, après la première opération qui concernait aussi le Fonds général, 53 000 puis 32 000 notices ont été saisies. Une première convention cadre (17 novembre 1997) a été signée entre la BnF et Sainte-Geneviève pour la conversion rétrospective d'une partie du catalogue de la Bibliothèque nordique, soit la tranche 1954-1969 représentant 53 000 notices. La société AXIME a été retenue. Cette opération s'est achevée en juin 1997 et les notices chargées dans le catalogue de la bibliothèque en septembre 1997.

La BnF a souhaité reconduire le projet pour une seconde conversion rétrospective concernant les notices des origines à 1953, soit 32 000 notices. Une seconde convention cadre a donc été signée en août 1997. A la suite d'un appel d'offre, la société PRITEC a été retenue et un marché signé le 16 décembre 1997. La société a procédé par saisie et dans une moindre mesure dérivation de notices du CGI. Cette seconde opération a pris fin en février 1999 ; les notices figurent dans le catalogue de la bibliothèque. L'enjeu actuel est de rajouter une indexation matière car la plupart des notices n'en possède pas. C'est une opération en cours.

En ce qui concerne le département de la Réserve, un marché a été lancé en septembre 1999 pour la conversion rétrospective des fichiers. Le projet (plus de 100 000 fiches) du catalogue des livres anciens de la Réserve (imprimés avant 1811), décidé et préparé depuis 1998, ayant fait l'objet d'une convention de pôle associé avec la BnF (convention financière, signée pour 3 ans le 11 mai 1999, et prévoyant 250 KF de versements annuels), est entré en 1999 dans sa phase opérationnelle. D'autre part, la Réserve, soutenue par le Ministère, a adhéré au CERL (Consortium européen des bibliothèques de recherche) et peut aussi bénéficier de recherches dans le HPB (Hand Press Book database) et le Short Title Catalogue.

2.5. Le catalogue dans Geac Advance

Le catalogue informatisé de la bibliothèque ne contenant pas la totalité des notices des documents conservés et la communication des documents étant informatisée, les magasiniers créent des « pseudo-notices » en catalogage express sans données bibliographiques pour communiquer des documents encore absents de la base. Elles représentent en 1999 près de 20 000 notices sur un total d'environ 600 000. Elles sont de toutes façons amenées à être transformées par le personnel de la bibliothèque ou par les opérations de conversion rétrospective.

La bibliothèque Sainte-Geneviève est fidèle à l'esprit de réseau et se refuse à cataloguer hors source. Notons cependant que les départements de la Nordique et de la Réserve se voient quelquefois dans l'obligation de cataloguer directement dans Geac Advance, ainsi pour le dépouillement de certains périodiques apportant une plus value au catalogue de la Nordique. La Réserve quant à elle dérive très peu de notices du CGI et supprime le numéro de source de ces notices, ce qui équivaut à une création dans Geac Advance. En effet, les particularités du livre ancien et les exigences des catalogueurs sont telles qu'elles ne peuvent pas correspondre à la qualité des notices issues du CGI.

Ces pratiques demeurent toutefois marginales puisqu'elles représentent 251 notices en 1999 sur un total de 5855 notices de 1989 à 1999.

2.6. La subsistance de fichiers papier

A ce jour, il reste à convertir rétrospectivement près de 240 000 fiches soit 95 000 pour la tranche 1915-1969 et 145 000 pour la tranche 1811-1914. Ces fiches, consultables par les lecteurs, sont disponibles dans des fichiers manuels jusqu'à leur chargement dans le catalogue informatisé de Sainte-Geneviève.

Récapitulatif de la provenance des notices (à jour en juin 2000)

Sources du catalogue	Nombre de notices
BN Opale	350 566
CCN PS	12 502
OCLC	9987
CATALOGAGE LOCAL	5855
CATALOGAGE EXPRESS	26 561
CGI	5336
CD ROM HAUT DE JARDIN	161
Opération de conversion rétrospective ISEM par saisie (concerne le Fonds général et la Nordique)	41 579
Opération de conversion rétrospective PRITEC / Ministère par saisie et CGI (concerne le Fonds général)	59 554
Opération de conversion rétrospective AXIME par saisie et CGI (concerne la Nordique)	53 247
Opération de conversion rétrospective PRITEC par saisie et CGI (concerne la Nordique)	32 257
Opération de conversion rétrospective PRITEC par saisie et CGI (concerne le Fonds général)	+ 60 000 notices prévues courant 2000

II – Description du projet

1. Le Système universitaire (SU)

1.1. Description du Système universitaire, son organisation, ses partenaires.

1.1.1 La gestion de la base

Initialisé en 1992 par la Sous-direction des bibliothèques au Ministère chargé de l'enseignement supérieur, le schéma directeur informatique du réseau des bibliothèques universitaires est entré à la fin de l'année 1995 dans sa phase de mise en œuvre opérationnelle.

Suite au transfert à l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) de la maîtrise d'œuvre de ce projet, un appel d'offres sur performances a été lancé en vue d'acquérir un nouveau système informatique destiné à remplacer les applications informatiques nationales actuelles : CCN PS, Pancatalogue, Peb et Téléthèses. Le « Système universitaire de documentation », SUDOC, est le nom du nouveau dispositif informatique global qui en résulte.

Claude Jolly, sous-directeur des bibliothèques à la Direction de l'information scientifique, des technologies nouvelles et des bibliothèques, voit se dessiner trois enjeux avec la mise en place du SU : un enjeu politique, un enjeu de modernisation et un enjeu d'avenir (éditorial d'*Arabesques*, hors série spécial SU, 1997).

L'ABES est chargée de la mise en œuvre du Système universitaire. Elle est placée sous la tutelle du Ministère de l'Education nationale, de la Recherche et de la Technologie. C'est un établissement public national à caractère administratif.

L'agence recense et localise les fonds documentaires des bibliothèques de l'enseignement supérieur, veille à la normalisation du catalogage et de l'indexation et gère une application de prêt entre bibliothèques.

Ses partenaires sont :

- pour le serveur informatique, le CINES (Centre informatique national de l'enseignement supérieur),
- pour la création et la gestion des données, les bibliothèques dépendant du ministère chargé de l'enseignement supérieur, le catalogue collectif de France (CCFr), la Bibliothèque nationale de France (BnF), le Centre international de l'ISSN, OCLC pour le moment, le réseau SIBIL France, le Research Libraries Group,
- pour la normalisation, l'AFNOR (Association française de normalisation), l'IFLA (International Federation of Library Associations and Institutions), l'ISO TC 46 Information et documentation,
- pour la valorisation des bases de données, le GFII (Groupement français de l'Industrie de l'Information) et EUSIDIC (European Association of Information Service),
- pour la coopération sur les projets nationaux, l'ENSSIB (Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques), l'INIST (Institut national de l'information

scientifique et technique) et le LIRMM (Laboratoire d'Informatique de Robotique de Micro Electronique de Montpellier),

- pour la coopération sur les projets européens, la DGXIII,
- pour la coopération avec les réseaux nationaux de monographies, Auroc OCLC, SIBIL France dont la gestion a été reprise par le CINES, BN Opale, le RLG et le CERL,
- pour la participation aux associations professionnelles, l'ABF (Association des bibliothécaires français) et l'ADBS (Association des professionnels de l'information et de la documentation).

1.1.2 Ses missions

Les objectifs du Système universitaire peuvent se résumer ainsi :

- Mettre à disposition de tous les usagers un catalogue collectif, outil unique d'identification et de localisation des documents de tous types détenus par les bibliothèques universitaires et bibliothèques des grands établissements.
- Mettre à la disposition des utilisateurs, professionnels ou chercheurs habilités, interrogeant le système à partir d'une bibliothèque ou d'un poste externe au réseau, un processus complètement intégré et informatisé allant de la consultation du catalogue à l'émission directe par l'utilisateur de la demande du document, voire la consultation du document en texte intégral.
- Mettre à disposition des professionnels des bibliothèques des outils leur permettant de diminuer les charges actuellement liées à la production des notices catalographiques et à la gestion de la fourniture de documents.

1.1.3 Ses fonctionnalités

Le Système universitaire offre un certain nombre de fonctionnalités :

1) **Le catalogue collectif** : le catalogue collectif SU prend le relais de l'ensemble des bases de données bibliographiques gérées par l'ABES jusqu'à la fin de l'année 1999. Les opérations de reprises des données se font à partir des bases sources :

- OCLC, BN Opale, SIBIL (et non du Pancatalogue qui aurait nécessité un travail de dédoublonnage encore bien supérieur à celui effectué)
- CCN PS
- Téléthèses
- Rameau

2) **La consultation et le catalogage** : les principales caractéristiques de consultation dans le SU sont :

- un catalogue interrogeable gratuitement
- un mode d'accès exclusivement Internet
- deux interfaces d'interrogation, l'une de type Windows destinée aux professionnels, l'autre de type Web. Elles permettent toutes deux l'utilisation d'opérateurs booléens et de filtres et la navigation hypertextuelle entre notices. L'utilisateur professionnel aura le choix entre des formats d'affichage Marc et le format ISBD
- une passerelle Z39-50 qui rend le SU interrogeable depuis l'extérieur et permet, avec la même interface, d'interroger d'autres catalogues.

Le travail de catalogage dans le SU pourra se faire par :

- création de notices (objectif de 15% maximum de créations) en format Unimarc
- localisation sur des notices déjà créées, c'est-à-dire ajout des données d'exemplaire

- dérivation de notices issues de réservoirs suivie d'une localisation ; ces réservoirs pourront être internes (notices présentes dans le catalogue à la suite de marchés ou de conventions passés par l'ABES avec des fournisseurs de notices), ou externes, en utilisant pour y accéder la norme Z39-50. En juin 2000, l'ABES signale quatre réservoirs internes mais précise que le choix des sources n'est pas définitif et qu'il sera affiné au fur et à mesure de la phase d'exportation, et même du déploiement :
 1. Electre (production courante, mises à jour hebdomadaires)
 2. Bibliographie nationale française (production courante, mises à jour hebdomadaires)
 3. ISSN International (production courante, mises à jour mensuelles)
 4. Bibliothèque du Congrès (« Books all », mises à jour hebdomadaires)
 Pour ce qui est des réservoirs externes, il n'existe, en juin 2000, qu'un seul accord formalisé avec le RLG (Research Libraries Group), qui donne accès à la base RLIN.

Un répertoire des centres de ressources, intégré au catalogue, permettra d'assurer la cohérence des informations de localisation.

3) Les échanges de données entre système central et systèmes de gestion des bibliothèques : les échanges de données entre le Système universitaire et les systèmes locaux de gestion des bibliothèques permettront aux bibliothèques participantes de récupérer sur leur système local les notices qu'elles auront produites ou localisées dans le catalogue collectif, et de répercuter dans le catalogue collectif certaines modifications effectuées sur leur système local :

- du SU vers le système local, les échanges permettront de fournir des notices bibliographiques en format Unimarc ou Usmarc, des notices d'autorités en format Unimarc autorités ou Usmarc, des notices d'exemplaire suivant le format d'échange des données locales et d'exemplaires,
- du système local, on pourra faire remonter vers le SU des données d'exemplaires dans le format d'échange des données locales et d'exemplaires accompagnées du numéro de notice PPN (Pica Production Number) de la notice bibliographique (Ces formats sont disponibles sur le site de l'ABES).

4) Le Système universitaire offrira d'autres fonctionnalités (PEB, Service d'accès aux documents électroniques) qu'il n'est pas utile de développer ici.

1.1.4 L'organisation technique

Sur le plan technique, le SU est un système client serveur accessible via Internet. Pour des raisons de maîtrise des coûts et des délais, il a été décidé de s'appuyer sur un système existant, le système PICA (Project Integrated Catalog Automation) qui a été choisi au terme d'une procédure d'appel d'offres.

La notion de réseau est essentielle dans le fonctionnement général de PICA. Aux Pays bas, environ 200 bibliothèques cataloguent en ligne sur ce système. En Allemagne, 8 états fédéraux ainsi que la Bibliothèque nationale allemande ont adopté le système PICA. PICA illustre une conception très européenne de la mise en réseau, basée sur un ensemble de systèmes centraux autonomes mais interconnectés, disposant d'architectures similaires. Le système est multilingue.

Cette mise en réseau s'appuie sur une stratégie de partenariat et de dialogue avec les usagers et s'exprime sur le plan européen. PICA est impliqué dans de nombreux projets soutenus par la DG XIII. Récemment, PICA s'est illustré dans des projets concernant le document électronique (WebDoc) ou la norme Z39.50. Le rapprochement PICA-OCLC aura-t-il des répercussions sur l'alimentation du SU puisque la France tient à conserver la propriété de ses données bibliographiques ?

Les sites raccordés à Renater équipés de PC sous Windows 95, 98 ou NT pourront alimenter et consulter, en mode client / serveur, le catalogue du SU via l'interface graphique professionnelle WinIBW. La consultation en mode graphique pour les utilisateurs non professionnels se fera via une interface Web en utilisant un navigateur standard.

1.1.5 La situation actuelle

Le service de consultation proposant la base SU gratuitement sur Internet a ouvert le 16 mars 2000 avec des données de fin 1998 : les mises à jour (données 1999 reprises des différentes sources) ont été incorporées entre avril et mai 2000. Les données du premier trimestre 2000, sont, en juin, en cours de chargement. L'expérimentation dans les 7 sites pilotes a lieu du 29 mai au 25 juillet 2000.

Le catalogue bibliographique contient environ 4 millions de notices bibliographiques de monographies, thèses, publications en série et divers types de documents ainsi que les localisations et les notices de bibliothèques. Via cet accès grand public, ne sont accessibles ni les notices non localisées ni les notices d'autorités.

Au total, pour l'ouverture en mars 2000, 4 222 962 notices ont été versées dont 453 721 notices BN Opale, 1 179 161 notices SIBIL, 1 179 419 notices OCLC, 495 048 notices CCN PS, 335 613 notices téléthèses.

En juin 2000, quelle est l'état de la base ? A l'issue des opérations automatisées de dédoublonnage, il reste environ 300 000 notices candidats doublons. Le dédoublonnage résiduel sera effectué manuellement à travers l'interface professionnelle WinIBW qui permet de comparer deux notices concurrentes, puis soit de les fusionner, soit de les conserver, soit de les maintenir en statut « candidat doublon ».

Des mises à jour seront effectuées sur la base de production. Chaque mise à jour donnera lieu au dédoublonnage de la base et à l'établissement de nouveaux liens et pourra occasionner l'apparition de nouveaux candidats doublons.

Près de 800 000 notices d'autorité sont présentes dans la base SU à son ouverture. Ces notices proviennent des fichiers d'autorité de la BnF (personnes physiques, collectivités auteurs, titres uniformes, Rameau) pour une part, et du fichier F-Mesh pour le reste. En production, de nouvelles notices d'autorités seront générées au fur et à mesure des besoins. En ce qui concerne les notices sujet, la gestion de la base F-Mesh est totalement indépendante du SU, aucune notice ne sera créée ou modifiée dans le catalogue. Pour les notices Rameau, la gestion en coopération avec la BnF entraînera un circuit spécifique de propositions de création de notices. La gestion des autorités personnes physiques, collectivités auteurs... sera autonome dans le SU : les catalogueurs habilités pourront créer ou modifier les notices.

En avril 2000, une enquête préliminaire au déploiement du SU est envoyée à l'ensemble des futurs établissements déployés. Ce premier questionnaire vise, dans le cadre de la préparation du plan de déploiement, à vérifier des éléments de volumétrie : nombre de sites géographiques, nombre de postes à déployer, nombre de personnes à former... Avant le déploiement, une enquête plus détaillée permettra de faire précisément le point avec chaque site et son coordinateur local.

1.2. Principes généraux de travail dans le Système universitaire

1.2.1 Les acteurs

Les acteurs du réseau de catalogage seront le catalogueur / indexeur, le coordinateur local de chaque bibliothèque, les Centres régionaux, les Groupes de travail, l'ABES et ses partenaires (BnF, CCFr, ISSN...). Les fonctions de ces acteurs sont différentes suivant le type de notices.

Pour les notices de monographies, le catalogueur / indexeur localise, crée, valide et dédouble « au fil de l'eau » ; le coordinateur local transmet les demandes de modifications au coordinateur local du site concerné et traite les demandes de modifications reçues ; l'ABES et / ou le Groupe de travail arbitre en cas de problème sur les demandes de modification.

Pour les notices d'autorités matière Rameau, le catalogueur / indexeur crée si nécessaire une proposition dans le SU ; le coordinateur local valide les propositions de sa bibliothèque ; l'ABES

envoie régulièrement l'ensemble des propositions validées à la BnF (avec PPN et identifiant du coordinateur) et charge régulièrement les mises à jour Rameau venant de la BnF. (Voir page suivante) Pour les autres notices d'autorités (noms de personnes, collectivités...), le catalogueur / indexeur crée si nécessaire ; le coordinateur local modifie si nécessaire les notices existantes ; l'ABES ou le Groupe de travail vérifie les modifications et les créations ; l'ABES charge les données INSERM (F-MeSH). Il existera un circuit particulier pour les notices des périodiques et des centres de ressources.

L'ABES présente le rôle du coordinateur local comme primordial : il est son interlocuteur privilégié en matière de communication ; il analyse et filtre les problèmes rencontrés avant l'appel à l'assistance utilisateurs ; il assure l'administration et la gestion des utilisateurs professionnels de son établissement (habilitations) ; il gère les échanges avec le système informatique de la bibliothèque ; il veille à la cohérence du travail notamment par le respect des règles de catalogage dans le SU et le suivi des demandes de modifications ; il suit et diffuse les statistiques d'activité de son établissement. A la bibliothèque Sainte-Geneviève, c'est le conservateur dirigeant la Mission informatique qui remplira ce rôle.

A ce jour, il reste à mener une réflexion sur le rôle et la forme des groupes de travail. Selon l'ABES, ceci devrait se faire lors de la phase de déploiement du SU.

L'ABES coordonne la base. Elle fixe les règles de catalogage et met à jour le guide méthodologique, assure la cohérence de la base (index, actions de dédoublement, vérifications, évolutions de format...) Elle crée les groupes standards d'utilisateurs et les habilitations des coordinateurs locaux, elle attribue les numéros RBCCN, elle est l'interlocuteur de l'ISSN, de la BnF, du CCFr et des autres fournisseurs de données ; elle est enfin responsable du chargement des données.

1.2.2 Les notices

Pour les notices bibliographiques, les règles de catalogage sont celles de l'AFNOR, de l'IFLA et du SU (Règles de catalogage propres au Système universitaire de documentation), le format est l'Unimarc, les zones sous autorités sont celles prescrites par l'AFNOR, l'IFLA et le SU.

Les notices d'autorité en format Unimarc Autorités obéiront aux règles de catalogage propres au SU et au Manuel d'utilisation de F-MeSH.

Les données d'exemplaire suivront les règles de catalogage des données d'exemplaire et la NF ISO 10324, leur format étant celui d'échange des données d'exemplaire. (Normes, standards et formats disponibles sur le site de l'ABES).

Le contrôle des points d'accès est l'un des aspects essentiels de la gestion scientifique dans le SU, expression désignant l'ensemble des activités et des procédures concourant à la cohérence du catalogue, au-delà de la reprise des données.

Le fichier d'autorités SU est initialisé à partir des fichiers de la BnF, Rameau d'une part, noms de personnes et collectivités d'autre part, et du fichier F-MeSH de l'INSERM. Des mises à jour en provenance des fichiers d'autorités de la BnF viendront alimenter les référentiels matières et auteurs noms de personnes et collectivités du SU. Ces deux types de référentiels ne feront toutefois pas l'objet d'une gestion similaire.

L'intérêt d'une gestion coopérative pour un référentiel autorités matières a fait ses preuves dans le cas de Rameau. La gestion continuera à en être assurée par la BnF en coopération avec l'ensemble du réseau SU. Ainsi, les catalogueurs pourront-ils émettre des propositions qui seront examinées par la BnF. Lorsqu'un catalogueur estimera qu'une notion n'a pas son équivalent en langage Rameau, il créera dans le SU une notice d'autorité provisoire ; elle sera immédiatement utilisable afin de ne pas bloquer la validation de la notice bibliographique. Cette notice comportera un certain nombre de zones permettant l'identification du document et du catalogueur. L'ensemble de ces notices provisoires sera envoyé régulièrement par messagerie à la BnF. Ou bien la notice sera acceptée, c'est-à-dire que l'intitulé sera adopté en tant que vedette ou conservé en termes exclus ; dans ce cas, l'identifiant SU sera conservé dans une zone de la notice d'autorité BnF qui, à la mise à jour suivante, viendra écraser

la notice provisoire SU. Ou bien la BnF refusera la notice provisoire et accompagnera la notification de ce refus, soit du numéro d'une nouvelle notice créée à cette occasion, soit d'une notice existante proposée alternativement (à charge aux administrateurs SU de traiter cette information manuellement). Contrairement à Rameau, les référentiels auteurs noms de personne et collectivités du SU seront gérés de manière autonome. Ils évolueront au fil des besoins du SU qui ne seront pas tous couverts par la bibliographie nationale. La base de ces référentiels est constituée par les notices autorité BnF chargées initialement. Ainsi, le référentiel matière de noms étant le même que pour les auteurs, il sera géré par l'ABES.

Autre référentiel de contrôle dans le SU, F-Mesh est destiné aux bibliothèques souhaitant compléter l'utilisation de Rameau par une indexation spécifique pour leurs fonds médicaux. A la différence de Rameau, l'usage n'en sera pas imposé. L'INSERM en fournira une mise à jour annuelle et sera seul habilité à le faire évoluer.

Les catalogueurs auront à leur disposition d'autres fichiers d'autorités dont ils pourront dériver des notices ou s'inspirer librement lors de la création de nouvelles notices, sorte de viviers où puiser pour créer de nouvelles notices. Ces référentiels d'appui seront alimentés par la BnF et la Library of Congress.

Quelques principes de catalogage des autorités ont déjà été énoncés. L'objectif visé est de faciliter le travail de recherche bibliographique, de catalogage ou de maintenance des données, en utilisant les numéros identifiants des notices (points d'accès homogénéisés, mises à jour simplifiées), en prévoyant les renvois d'exclusion et en donnant suffisamment d'informations pour supprimer au maximum les ambiguïtés entre les vedettes différentes mais aux formes à priori identiques. Deux niveaux de catalogage de ces notices ont d'ores et déjà été envisagés :

- un niveau minimal comprenant la zone vedette (conforme à la norme concernée), accompagnée de la zone source (citant l'ouvrage catalogué faute de mieux) et de la zone de données codées. Cela équivaut à la rédaction du point d'accès correspondant de la notice bibliographique, et la notice minimale qui en résulte sera valide et utilisable dans le SU. Il présente cependant quelques risques, notamment en cas d'homonymie.
- un niveau moyen, qui est celui qui est souhaité par le SU. On ajoutera à la zone vedette la ou les formes d'exclusion (qui permettront la réorientation automatique vers les formes retenues au moment de la recherche), toutes les zones de liens vers d'autres notices d'autorités, toutes les zones de notes pertinentes. Les zones de données codées seront bien sûr renseignées, et la zone source mentionnera de préférence un ouvrage de référence connu. Ce supplément d'information est nécessaire si l'on veut lever toute ambiguïté sur l'entité que l'on décrit.

Ces principes de catalogage visent à respecter les normes en vigueur et à prendre en compte les pratiques propres au SU tout en cherchant à ne pas trop s'écarter des pratiques de la BnF, car les divergences entre les deux façons de faire (SU et BnF) risqueraient à terme de rendre la situation parfois confuse et donc préjudiciable à l'utilisation d'un fichier autorités. Pour limiter ce risque, les choix BnF seront à priori privilégiés lorsqu'ils sont compatibles avec les nécessités du SU.

Les statuts que peuvent prendre les notices, (qu'elles soient bibliographiques ou d'autorités) sont nombreux. Alliés à l'utilisation de règles et normes de catalogage, ils ont pour but de faciliter la gestion cohérente du catalogue. Sans entrer ici dans les détails d'une organisation qui se construira pour part en même temps que le réseau lui-même, rappelons que le logiciel WinIBW propose différents statuts de notices, entraînant des possibilités de gestion variées. (Voir partie III).

1.2.3 Les données d'exemplaire

Les données d'exemplaire et les données relatives aux centres de ressources ne sont régies par aucun format. Aussi, de 1996 à 1998, un groupe de travail comprenant des représentants de la DLL, de la BnF, du Ministère et de l'ABES a élaboré un document présentant l'ensemble des recommandations pour la fourniture des données d'exemplaire en format bibliographique Unimarc en France. Sans avoir le statut de norme, ce document vise à couvrir l'ensemble des besoins d'échange des données d'exemplaire au niveau local, régional ou national, et à harmoniser des pratiques différentes en matière de fourniture de ces données. Il reprend dans une première partie la Recommandation 995 élaborée par

l'ABF, la Fédération des utilisateurs de logiciels de bibliothèques et l'ADBDP. La seconde partie représente l'apport scientifique de ce groupe de travail. L'ABES tient à disposition sur son site le texte du format des données d'exemplaire PICA qui répartit les informations en 3 niveaux, le niveau bibliographique commun à tous les exemplaires, le niveau bibliographique local et le niveau des données d'exemplaire.

Le format de saisie des données d'exemplaire est largement inspiré du format d'échange. Les mentions requises se limitent aux RBCCN, aux possibilités de prêt ou de reproduction de l'exemplaire ainsi qu'aux états de collection pour une publication en série. Le format comporte également une zone 999 dans laquelle la bibliothèque pourra introduire sans aucune contrainte des données qui ne trouveraient pas place dans la notice d'exemplaire.

1.2.4 Les liens entre notices

Trois types de lien relieront les notices du catalogue les unes aux autres : liens entre notices bibliographiques et notices d'autorité, liens entre notices bibliographiques, liens entre notices d'autorité.

Le premier type de lien relie une notice d'autorité personne physique ou collectivité, Rameau, F-Mesh, titre uniforme... à une ou plusieurs notices bibliographiques.

Le second type concerne principalement les publications en série : on peut ainsi relier des titres de publications en série ayant des rapports de filiation et des monographies aux collections auxquelles elles appartiennent.

Les liens entre notices d'autorité sont de type « Voir aussi » (renvoi vers une forme liée ou vers une forme générique), les renvois de type « Voir » étant inclus dans la notice d'autorité.

Les liens entre notices seront activables. On pourra ainsi naviguer de notices bibliographiques ou d'autorité en notice d'autorité ou de notices bibliographiques en notices bibliographiques en activant les liens hypertextes contenus dans la notice. Via l'interface professionnelle, on pourra également rechercher toutes les notices bibliographiques liées à une notice bibliographique ou d'autorité.

L'élément permettant d'établir le lien est le numéro SU de la notice (PPN, Pica Production Number). Quelles que soient les modifications effectuées sur une notice, les notices liées seront donc automatiquement mises à jour. La saisie du numéro PPN dans les zones concernées est donc obligatoire pour que le fichier d'autorité soit utilisable.

En production, la notice d'autorité doit bien entendu préexister à l'établissement du lien.

1.2.5 L'échange des notices entre le système local (SIGB) et le système central (SU)

La problématique des échanges est la même que pour les liens entre notices. Il faut reconstruire les liens à l'issue des échanges entre différentes notices dans le système local. Trois fichiers différents sont fournis aux systèmes locaux : les notices sur lesquelles la bibliothèque s'est localisée, les notices bibliographiques liées à cette notice, et les notices d'autorité liées à cette même notice. La reconstitution des liens doit alors être faite par les systèmes locaux. Deux options sont possibles pour la récupération des autorités :

- soit l'inclusion du ou des PPN de la notice liée dans la zone correspondante de la notice échangée ; le PPN de la notice liée sera alors remplacé par le numéro de la notice d'autorité locale. Une condition pour cela, que le SIGB soit capable de gérer la conversion des PPN à l'intérieur des notices échangées.
- soit la forme retenue de l'autorité récupérée (expansion) à la place du PPN de la notice liée dans la notice bibliographique ou d'autorité liée échangée.

La possibilité de récupérer à la fois numéro et expansion est offerte. Le lien pourrait alors être créé par le système local sans passer par les numéros et en utilisant les chaînes de caractères (en attendant des aménagements ultérieurs).

2. Les leçons de deux bibliothèques

2.1. L'INRP et son plan de formation

La bibliothèque de l'Institut national de recherche pédagogique (INRP) m'a accueillie pour un stage de trois semaines (du 29 mai au 16 juin 2000). Comme la bibliothèque Sainte-Geneviève, elle participe au réseau BN Opale et prépare son intégration prochaine dans le Système universitaire. Une description poussée de l'établissement ne se justifie pas ici et j'ai préféré lister les principales similitudes et différences qui existent entre les deux établissements dans le but d'en tirer des leçons pour le passage au SU de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

Les catalogueurs de l'INRP cataloguent dans BN Opale depuis 1995 seulement et il n'existe qu'un seul poste connecté au réseau ; c'est, de l'avis de l'équipe, très insuffisant ; les collections sont toutefois bien moins importantes qu'à la bibliothèque Sainte-Geneviève et elles sont très spécialisées. La bibliothèque est d'ailleurs CADIST et pôle associé BnF. Le SIGB de l'INRP est Loris de la société Ever et la démarche de la bibliothèque est différente puisqu'elle crée des notices dans le module de catalogage local (qu'elle appelle notices simples) pour ensuite les faire écraser par les notices BN Opale que d'autres catalogueurs ont créés (tout en protégeant certains champs, notamment celui de l'indexation spécifique supplémentaire, TEE, thésaurus européen de l'éducation, et du résumé). Toutes proportions gardées, ce sont donc les mêmes questions que se posent les services des catalogues de l'INRP et de la bibliothèque Sainte-Geneviève :

- Quelle sera la qualité de la communication entre l'ABES et les membres du réseau ?
- Quel sera le taux de recouvrement des collections de chaque établissement ?
- Quel sera le pourcentage de localisation et de création ?
- Quelle charge de travail représenteront les différentes interventions sur les notices dérivées ?
- Quels aménagements seront nécessaires pour que le SIGB puisse fonctionner avec le SU ?

Comme de nombreuses bibliothèques, l'INRP attend le bilan de la phase d'expérimentation pour préparer l'arrivée du SU. Il ne m'a donc pas été possible d'en tirer réellement partie, si ce n'est en matière de plan de formation puisque le programme de formation du personnel y est d'ores et déjà commencé : initialisé par la direction de la bibliothèque, un questionnaire relatif aux besoins en formation a été distribué à tout le personnel. Les formations ont répondu à la fois à des demandes individuelles et aux demandes des chefs de service. Les sessions portaient sur :

l'appropriation de l'outil informatique (Windows 98, messagerie, Loris) – formation interne.

le catalogage – formation Médiadix

l'Unimarc (initiation et approfondissement) – formation Médiadix

Par ailleurs, de très nombreuses formations individuelles ont été suivies volontairement par les agents dans différents cadres (Médiadix, ENSSIB, SAFA, Bnf, etc)

2.2. Le SCD de Lyon 2, site pilote

Au SCD de Lyon 2, site pilote de l'expérimentation que j'ai choisi pour son appartenance au réseau BN Opale, j'ai pu rencontrer la coordinatrice par deux fois : avant le démarrage de l'expérimentation (24 mai), puis le 5 juillet 2000, alors que la phase pilote avait démarré depuis plus d'un mois et que la coordinatrice avait pu observer le fonctionnement du système. Pour plus de clarté dans cet exposé, j'ai préféré reporter un choix de questions qui m'ont parues représentatives des principales difficultés.

Il faut préciser que le SCD de Lyon 2 compte un certain nombre de sites, que tous ne possèdent pas le même SIGB (Loris) et que le catalogage y est décentralisé. Seules les bibliothèques équipées de Loris participent à l'expérimentation ; elles représentent 10 bibliothèques et 10 000 acquisitions par an (cette difficulté ne va pas se poser à Sainte-Geneviève puisqu'elle possède un catalogue unique)

1 - Comment s'est organisé le catalogage dans le SU du point de vue des habilitations des catalogueurs, des différents statuts de notices ?

L'ABES a créé 7 groupes correspondant à 7 grands profils d'utilisateurs professionnels : 3 profils de catalogueurs (« vcatalogueurs », « catalogueurs » et « exemplarisation »), 2 profils de PEB, 1 profil pour la consultation seulement et 1 profil de coordinateur (niveau d'habilitation maximale). Ainsi, le nombre et le type d'opérations auxquels les utilisateurs sont autorisés dépendent des droits qui leur ont été attribués et du groupe auquel ils ont été rattachés. C'est le coordinateur qui délivre les habilitations et crée les login pour chaque catalogueur et au SCD de Lyon 2, les habilitations correspondent à la fonction et à la compétence de chacun. Ce fonctionnement semble efficace et comme c'est le coordinateur qui en est responsable, il peut être modifié à tout moment, rapidement et simplement, suivant les besoins.

Les notices trouvées dans le SU sont pour la plupart en statut x car elles n'ont pas été validées mais le système semble bien fonctionner et les statuts des notices sont au point.

2 – Quelle est la charge de travail sur les notices dérivées, la proportion de notices créées et utilisez-vous toutes les bases du SU ?

Les bases internes (Electre, Library of Congress, Bibliographie nationale française, ISSN) n'ont pas encore été chargées dans le SU car PICA a pris du retard. Une évaluation n'est donc pas possible et la part de création est de ce fait plus importante qu'elle ne le sera dans l'avenir. Il faut ajouter tous les liens et créer les autorités si elles ne sont pas dans la base. S'il n'existe pas d'indexation en français, il faut la rajouter et vérifier tous les accès. Les autorités auteurs de notices provenant d'OCLC sont à corriger car l'autorité anglaise privilégie la forme savante, qui ne peut donc pas se rattacher à l'autorité existante ou à créer.

La base Electre ne sera pas forcément utilisée. La coordinatrice attend de l'expérimenter pour en apprécier ou pas l'efficacité et la qualité. Si cette base est utilisée, elle le sera pour des notices d'acquisition (statut a), qui seront ensuite écrasées par des notices de la BNF ou par des notices plus complètes du SU.

3 - Existe-t-il un réel contrôle informatique lors du catalogage? A quel niveau se situe-t-il ? Les messages d'erreurs générés par le système vous semblent-ils efficaces ?

Le contrôle informatique du système semble très efficace. Il empêche la validation de notices comportant des erreurs sur les indicateurs, les champs et les sous-champs, si les liens ne sont pas créés, si les champs obligatoires ne sont pas renseignés... Lors de la dérivation, une notice d'un réservoir ne peut pas être validée tant qu'elle comporte des erreurs. A chaque message d'erreur correspond un code qui fournit des explications sur l'erreur. Les catalogueurs trouvent que les explications de l'aide contextuelle manquent quelquefois de clarté...

4 - Y-a-t-il une formation prévue par l'ABES pour l'interrogation des réservoirs (externes, comme RLIN ou internes) ? Si oui, en avez-vous bénéficié ?

Il n'y a pas eu besoin de formation spécifique pour l'interrogation et la dérivation de notices de réservoirs car elle fait partie de la formation de départ pour le travail dans le SU. Les procédures semblent simples et l'interface est la même grâce à la passerelle Z 39-50.

5 - La communication avec les autres sites pilotes s'est-elle bien établie ? Comment ? par la messagerie électronique de chacun, par l'intermédiaire de l'ABES ?

Une réunion mensuelle entre les sites pilotes est organisée par l'ABES et la communication se fait tout naturellement entre les coordinateurs. Le service assistance de l'ABES est extrêmement sollicité (téléphone et messagerie) et donne toute satisfaction.

Pour conclure, la coordinatrice semble satisfaite mais ne peut donner d'indication quant à la charge de travail qu'entraîne le catalogage dans le SU. L'évaluation définitive ne sera possible que lorsque tous les réservoirs seront disponibles et que la participation de chacun sera effective. Elle attend de plus de voir fonctionner les échanges réguliers du système central vers les systèmes locaux, fonction primordiale du SU.

3. Le catalogue de la bibliothèque Sainte-Geneviève et le Système universitaire

3.1. L'intégration des notices

A l'issue de l'expérimentation, le déploiement généralisé pourra commencer. Il concernera 110 établissements placés sous la tutelle du Ministère chargé de l'enseignement supérieur, services communs de documentation, bibliothèques universitaires et interuniversitaires, bibliothèques de grands établissements, représentant 330 sites géographiques. La bibliothèque Sainte-Geneviève fera partie, avec l'ensemble des bibliothèques du réseau BN Opale, des premières bibliothèques à être intégrées à la base SU (annexe 3). Avant cela, elle aura dû faire connaître ses choix à l'ABES en matière d'intégration de ses propres notices. Ces choix ne porteront toutefois que sur les notices reprises dans la base SU, qui, on l'a vu, ne représente finalement pas la totalité du catalogue.

A l'heure actuelle (juin 2000), le catalogue de la bibliothèque Sainte-Geneviève compte plus de 350 000 notices BN Opale et plus de 12 500 notices CCN PS. La certitude d'intégration ne porte que sur ces deux sources reconnues par l'ABES. Les notices issues du Catalogue général des imprimés (CGI) de la BnF (plus de 5000 à la bibliothèque Sainte-Geneviève) ne vont en effet pas être reprises, l'ABES m'expliquant dans un message électronique daté du 19 mai 2000 que les notices CGI ne pourront pas être chargées dans la base sous peine « de la déséquilibrer dangereusement, le nombre de notices étant trop important ». De plus, ces notices « ne sont pas liées aux référentiels d'autorité de la BnF qui constituent, à l'ouverture du SU, l'essentiel des notices d'autorité », ce qui nuirait à la qualité de la base. Les notices issues d'OCLC, mais hors du réseau AUROC ne peuvent être chargées sans risquer de créer des doublons supplémentaires, puisqu'il est prévu de charger les notices des bibliothèques appartenant au réseau AUROC après l'intégration des bibliothèques BN Opale et des bibliothèques SIBIL France. Les notices issues des opérations de conversion rétrospective semblent susciter de nombreuses questions... Je n'ai pas pu avoir de réponse précise à leur sujet (sauf que celles qui se sont rattachées aux notices CGI ne seront pas intégrées). L'ABES indique que « le chargement initial comprendra un certain nombre d'opérations de conversion rétrospective » (message du 20 avril 2000). A l'INRP, les notices issues de la conversion rétrospective d'un marché ministère/ABES/BnF (société PRITEC) vont être intégrées dans le SU... Quant aux notices directement créées dans les systèmes locaux, « elles ne font pas partie du marché SU proprement dit. Leur cas sera éventuellement examiné à la fin du déploiement » (message électronique de l'ABES du 20 avril 2000).

3.2. Les choix proposés

C'est donc avec certitude dans le catalogue de la bibliothèque Sainte-Geneviève, 350 000 notices BN Opale + 12 500 notices CCN PS qui sont concernées par le chargement initial. Pour ces notices, l'ABES propose soit l'écrasement des notices du catalogue local par les notices SU issues des bases sources, soit l'ajout d'un numéro PPN (zone 001) permettant l'identification dans la base SU des notices des catalogues locaux (numéro instituant une correspondance entre la base SU et les bases locales). La plupart des sites pilotes (qui ne peuvent se permettre de fermer les bibliothèques pour plusieurs jours, voire plusieurs semaines) ont choisi la solution de l'ajout du PPN, notamment parce que l'opération d'écrasement des notices est très lourde, s'étale sur un temps très long et pose des problèmes au niveau des systèmes informatiques locaux. C'est également le choix fait par le SCD de Lyon II. Vu l'importance du catalogue de la bibliothèque Sainte-Geneviève, ce choix de l'écrasement impliquerait certainement une indisponibilité temporaire du système informatique... Il s'agit ici de prendre la mesure de la fréquentation de la bibliothèque ! De plus, toutes les modifications effectuées dans la base locale seraient perdues. Il existe une solution intermédiaire mais toute aussi contraignante du point de vue de la lourdeur de l'opération : choisir de faire écraser ses propres notices par les notices SU correspondantes tout en protégeant certains champs. Il peut être intéressant de

recupérer ainsi une indexation sur des notices qui n'en possèdent pas. Cela apporterait cependant quelques inconvénients par rapport à la cohérence du catalogue local et aux rattachements aux autorités locales. La comparaison des notices SU et des notices de la bibliothèque Sainte-Geneviève fait apparaître des différences dont voici quelques exemples :

- l'indexation est en général plus fournie dans le SU, mais pas nécessairement de meilleure qualité : redondance, lourdeur, indexation en anglais...
- les évolutions de Rameau ont été prises en compte à Sainte-Geneviève alors qu'elles n'ont pas pu être encore corrigées dans le SU (mot matière « histoire »)
- dans le SU, les auteurs apparaissent avec leur fonction ; ils n'apparaissent qu'en co-auteur dans le catalogue de la bibliothèque...

Rappelons cependant que les notices actuellement disponibles dans le SU résultent d'une compilation de plusieurs sources. En ce sens, elles ne semblent pas apporter d'intérêt majeur pour le transfert initial. (Annexe 4).

Après les opérations de transfert initial, lors des échanges réguliers, l'ABES donne également le choix de profiter ou pas des modifications apportées aux notices par les participants du réseau. Il est à peu près certain que les futures notices ne présenteront pas les mêmes inconvénients que ceux des notices proposées pour le transfert initial. Elles seront le fruit d'un travail humain, de catalogueurs formés, et non le résultat d'une opération informatique... Le choix est cependant difficile puisque les participants ne mesurent pas encore la qualité de la base et l'apport de chacun. Pour les notices bibliographiques, une première option permettrait aux bibliothèques de recevoir leurs propres mises à jour, et uniquement ces mises à jour. Une deuxième option offrirait la possibilité de recevoir les mises à jour effectuées par toutes les bibliothèques du réseau sur les notices les concernant (autrement dit, sur lesquelles l'établissement aurait localisé des exemplaires). Le SCD de Lyon II a choisi de bénéficier de l'ensemble des mises à jour. La philosophie même du travail partagé repose sur la confiance mutuelle et tend à faire le choix de profiter des mises à jour des partenaires du réseau, considérant que les modifications de chacun sont autant de plus value apportée aux catalogues locaux. Il reste quelques interrogations, comme le nombre de descripteurs, à priori illimité, qui pourraient au final nuire à la recherche. Quels peuvent être les compromis entre une bibliothèque généraliste et une bibliothèque très spécialisée pour laquelle une indexation très précise est indispensable ? Questionnée à ce sujet, l'ABES, tout en reconnaissant qu'un trop grand nombre de vedettes Rameau pourrait être nuisible, semble confiante et espère que le réseau SU saura s'autoréguler (par son intermédiaire) et trouver un juste milieu. L'ABES précise qu'une coordination devrait de toute façon être mise en place pour cet aspect du catalogage, non pas que les groupes de travail soient le seul remède à toutes les questions des participants, mais ils contribueront certainement à fédérer les établissements du réseau. De même, pour les autorités, l'ABES propose aux bibliothèques de choisir de recevoir soit l'expansion uniquement, c'est-à-dire l'intitulé de l'autorité dans la notice bibliographique (par exemple, zone 700 de l'Unimarc renseignée en toutes lettres), soit les notices d'autorité complètes (zone 700 avec numéro PPN et autorité en toutes lettres). Le SCD de Lyon II a choisi de bénéficier de la notice d'autorité complète. Dans le réseau BN Opale, la bibliothèque Sainte-Geneviève a choisi de recevoir aussi les numéros BN des notices d'autorité en prévision d'une amélioration du système local. Pourquoi ne pas continuer dans cette voie ?

Il appartient bien entendu à la direction de l'établissement de faire ces choix, et cette partie se veut surtout un éclaircissement de la situation.

III – Réalisation et mise en place du projet

1. Faire face aux besoins du Système universitaire et à la nouveauté

1.1. Les opportunités

1.1.1 La tradition de la bibliothèque en matière de réseau

La bibliothèque Sainte-Geneviève est traditionnellement impliquée dans les réseaux et le personnel du Service du catalogue a une grande habitude du travail partagé. Depuis 11 ans, le catalogage se fait dans la base BN Opale. Jusqu'en 1995, ce travail donnait lieu à la publication du cédérom « Quartier latin » qui regroupait les catalogues de trois bibliothèques différentes, la bibliothèque Sainte-Geneviève, la bibliothèque de la Sorbonne et la bibliothèque Cujas. Les trois catalogues se présentaient séparément sur un unique cédérom mais une certaine entente était indispensable à la production d'un cédérom commun et témoignait d'une réelle volonté politique. De même, lorsque la bibliothèque Sainte-Geneviève mettait en place son OPAC et ne pouvant justifier d'une part l'utilisation des crédits OPAC et d'autre part le maintien du cédérom abandonne donc la production de ce dernier, elle choisit de continuer à cataloguer dans BN Opale. L'alimentation du CCN PS ne se dément pas malgré un double travail de catalogage, à la fois dans la base locale et dans le CCN PS. Dans cette grande tradition de réseau, la participation au Système universitaire allait de soi pour la bibliothèque Sainte-Geneviève.

Il est une autre chance pour les partenaires de BN Opale, c'est d'avoir très tôt été impliqués dans le Système universitaire naissant. Dès 1995, des questions se posent quant à la convergence des calendriers entre les projets SI (Système d'information) de la BnF et SU et débutent des échanges avec les organismes concernés, tels que l'ABES, la BnF et le Ministère. Le Président de l'Association des utilisateurs de BN Opale participe par exemple à la commission d'appel d'offres pour le choix du Système universitaire et l'ABES est elle même membre de droit de l'Association.

Le personnel du Catalogue de la bibliothèque Sainte-Geneviève sait de plus travailler avec toutes les contraintes inhérentes au fonctionnement des réseaux. Même si certaines relations avec la BnF (les habilitations par exemple) ont provoqué quelques réticences vis à vis de ce genre de partenariat, les catalogueurs sont au fait des contraintes organisationnelles qui en découlent. Le réseau BN Opale est très structuré et son organisation pyramidale n'est plus à démontrer. Les catalogueurs doivent prendre en compte un nombre important d'interlocuteurs : les interlocuteurs politiques habituels sont les responsables de la DDSR (Direction du développement scientifique et des réseaux) et du SCB (Service de coordination bibliographique). Pour les aspects bibliothéconomiques, les interlocuteurs techniques appartiennent au Service de Coordination Bibliographique. Les bibliothèques du réseau BN Opale s'adressent directement aux experts du Service, chaque interlocuteur étant spécialisé dans un domaine. Le Service de Coordination Bibliographique est responsable de la normalisation, des formations, des outils, du suivi des formations, des habilitations, de la diffusion de l'information, de la coordination des coordonnateurs, des corrections et des améliorations à apporter au système.

Les catalogueurs habilités reçoivent un nom de code et un mot de passe. Leurs notices restent dans un fichier de travail personnel jusqu'à la validation. Seules les notices validées sont déchargeables dans les bases locales. Les catalogueurs obtiennent la validation après une formation et un suivi de leur catalogage (de plusieurs mois à plusieurs années) : application des normes et des formats Intermerc, formation aux autorités auteurs et collections ainsi qu'à Rameau par discipline. Les notices sont caractérisées par un degré de 0 à 9, le plus haut degré étant 0 ; chaque catalogueur n'a le droit de modifier que les notices d'un degré égal ou supérieur en chiffre au sien. Les notices sont relues et corrigées par les coordonnateurs-formateurs. Le SCB relit les notices et demande éventuellement des corrections au catalogueur par l'intermédiaire du correspondant local.

La BnF a souhaité avoir un correspondant local par bibliothèque parmi les personnes formées. Celui-ci reçoit les notices et la documentation BN Opale qu'il diffuse. Il centralise les problèmes bibliothéconomiques rencontrés par les équipes de catalogage, comme les demandes à la BnF de correction de notices comportant des erreurs (avec les photocopies justificatives), les demandes de création de collections françaises ou de titres uniformes, les propositions de vedettes matières, les demandes de suppression de doublons, les signalements des documents édités en France absents de la base et catalogués par la bibliothèque. Le coordonnateur du SCB pour les bibliothèques centralise les demandes de correction des notices BN et contrôle la qualité des descriptions bibliographiques des catalogueurs des bibliothèques.

Le rôle du correspondant local est primordial au sein des établissements car il redistribue, corrige et précise les informations... Il assure le suivi des catalogueurs et des habilitations, les évaluations statistiques et le suivi technique (pannes). A la bibliothèque Sainte-Geneviève, c'est le chef du service du catalogue qui remplit ce rôle.

Ainsi, on le voit, il existe une certaine similitude avec le fonctionnement du réseau SU : l'équipe de la bibliothèque Sainte-Geneviève est tout à fait préparée à accepter la nomination d'un coordinateur SU, à utiliser différents codes pour différencier les statuts des notices, à en accepter le principe ; le fonctionnement sera plus léger puisque c'est en local que se délivrent les habilitations.

1.1.2 le catalogage et l'indexation : les similitudes de traitement et la convivialité du système

L'ABES, dans un document intitulé « Règles de catalogage en ligne » fait part de certaines étapes à respecter lors d'une session de catalogage. Il s'agit dans un premier temps de rechercher la notice du document que l'on catalogue :

- soit la notice a été créée depuis l'ouverture du SU suivant les normes, formats et prescriptions de l'ABES (dans ce cas, il suffit de se localiser sur cette notice)
- soit la notice a été créée dans l'une des bases importées dans le SU, c'est à dire SIBIL, OCLC, BN Opale, CCN PS ou Téléthèses (dans ce cas, se localiser sur la notice ne suffira a priori pas car il faudra se préoccuper de l'existence de liens nécessaires, de la qualité de la notice...)
- soit la notice a été importée par l'ABES des bases internes, c'est à dire, BNF, Electre, Library of Congress, ISSN, ce qui implique un travail sur les notices suivant les bases d'importation, un travail de liens et une localisation.

En cas d'échec, l'ABES suggère d'avoir recours aux bases externes (en l'occurrence RLIN) via le protocole Z 39-50. Cette étape n'est en rien obligatoire alors qu'il convient absolument de respecter la première série d'étapes.

Si toutes les recherches se révèlent infructueuses, il s'agit de créer la notice ex-nihilo suivant les prescriptions de l'ABES.

Le Service du catalogue de la bibliothèque Sainte-Geneviève procède de la même façon : en effet, il recherche la notice du document à cataloguer dans BN Opale. S'il l'a trouve, il s'y localise ; sinon, il recherche la notice dans un autre réservoir de notices suivant le document (date, langue) qu'il a entre les mains. Si la nature du document ne correspond pas aux sources disponibles, le catalogueur le met de côté en prévision d'autres balayages sur BN Opale. Les essais successifs de recherche d'une notice n'est pas une étape indiquée par l'ABES qui veut inciter les participants à cataloguer

rapidement ce qui ne l'est pas encore, mais les catalogueurs auront sans doute vite fait d'adopter cette pratique, ce qui est bien normal si, dans le même temps ils jouent le jeu du catalogage partagé et n'attendent pas indéfiniment que les autres partenaires du réseau fassent seuls le plus gros du travail. Enfin, s'ils ne trouvent pas la notice correspondante, les catalogueurs de Sainte-Geneviève la créent dans BN Opale.

Même si les bases sont plus nombreuses et diversifiées dans le SU, la pratique reste identique et l'équipe du catalogue de la bibliothèque Sainte-Geneviève l'adoptera avec d'autant plus d'enthousiasme qu'elle espérera y trouver davantage de notices et plus rapidement qu'actuellement dans BN Opale ! Ces similitudes de pratique participeront sans doute au bon déroulement du changement.

L'ABES, souhaitant offrir un outil moderne et convivial aux utilisateurs, a mis au point, via l'interface WinIBW, une simplification de la saisie des données grâce à des menus déroulants, en mode de catalogage novice ou semi-expert. Les grilles de saisie des données codées (Zones 100 à 140 du format Unimarc), dont l'utilisation sera obligatoire, présenteront pour chaque sous-zone ou position de sous-zone, l'ensemble des valeurs possibles. De ce fait, les problèmes posés par la saisie dans des positions fixes d'informations contrôlées par des tables seront largement éliminés, en même temps que les risques liés aux erreurs de saisie. Sous l'intitulé de mode novice, les grilles de saisie simplifiées pour des catalogueurs occasionnels permettront, lors de la création de nouvelles notices, de saisir les informations utiles sans pour autant avoir une connaissance parfaite des zones correspondantes du format. A l'écoute des besoins des utilisateurs, l'ABES va proposer un certain nombre de ces grilles lors de l'expérimentation pilote mais indique que la liste ne sera pas figée et que ces grilles pourront être modifiées et évoluer à la demande des participants. Cette proposition de travail en mode novice peut être intéressante pour le Service du catalogue de la bibliothèque Sainte-Geneviève. Non que les actuels catalogueurs en aient réellement besoin, mais, d'une part, il laisse la possibilité de faire participer des personnels vacataires à l'activité du Service qui manque de catalogueurs, d'autre part, il peut séduire des professionnels non spécialistes du catalogage et participer à leur formation.

L'indexation prévue dans le SU, sans surprise l'indexation Rameau, représente encore un atout pour la bibliothèque Sainte-Geneviève qui la pratique quotidiennement. L'adoption d'une indexation supplémentaire F-MesH ne se justifie pas ici car elle est réservée aux bibliothèques médicales.

Bien que le catalogage dans BN Opale se fasse en InterMarc, l'équipe du catalogue de Sainte-Geneviève a une certaine idée de l'Unimarc. Elle ne le découvrira pas complètement lors du passage au Système universitaire. En effet, comme nombre de SIGB, le système Geac Advance est en Unimarc, et l'énorme travail de nettoyage qui est fait par le Service dans la base locale lui a permis, au moins dans l'ensemble, de se familiariser avec l'Unimarc.

Le système offrira un certain nombre d'éléments permettant un contrôle de qualité du travail et de sa cohérence. Tout d'abord, la cohérence des données et des accès sera assurée par l'utilisation d'un format commun (l'Unimarc), des outils d'aide au catalogage et une gestion des listes d'autorité à partir de référentiels de contrôle et d'appui. Rameau fonctionnera comme un référentiel de contrôle, c'est-à-dire que son usage s'imposera à travers un contrôle informatique.

De façon générale et comme me l'a confirmée la coordinatrice du SCD de Lyon II, le système offrira un contrôle informatique : noms de personnes, collectivités, titres uniformes et matières sont autant de données qui s'imposeront à l'utilisateur à travers un contrôle informatique. L'insertion d'une nouvelle vedette matière ou d'un nouveau nom d'auteur dans la notice bibliographique nécessitera la création préalable d'une notice d'autorité, dont le numéro identifiant devra nécessairement être présent dans la notice bibliographique. Le contrôle devra également porter sur les règles d'utilisation des référentiels : blocage de l'ajout non autorisé d'une subdivision géographique pour telle vedette matière par exemple.

1.1.3 La communication : les outils développés par l'ABES

L'ABES joue un rôle d'assistance aux utilisateurs professionnels. Le service assistance est un guichet unique, par téléphone et messagerie ; il est électronique et enregistre et suit tous les appels ; il traite immédiatement ou aiguille en interne vers les experts ABES ; il peut prendre en main à distance les postes de travail.

L'ABES met de la documentation à disposition des utilisateurs :

- les partenaires du réseau disposeront de manuels papier par grande fonctionnalité (catalogage, interrogation, prêt entre bibliothèques). Ces manuels seront distribués lors des sessions de formation préalables au déploiement.
- constitué d'un ensemble d'informations et de documents électroniques, le guide méthodologique s'apparente à une fonctionnalité d'aide en ligne donnant accès à quatre grandes catégories d'éléments : normes (catalogage, autorités, échanges de données, translittération...), formats (Unimarc, données locales...), règles de description (référentiels autorité ainsi que l'ensemble des règles propres au SU que la pratique fera évoluer) et manuels (dans une version adaptée à la consultation en ligne). Dans le cas des formats de catalogage, l'accès sera contextuel et en cours de catalogage, l'activation de la fonction d'aide permettra de se positionner sur la zone correspondante du format. Toujours dans le souci de faciliter le travail des professionnels sur le système, le guide méthodologique donnera également accès à des outils de communication (Forum, FAQ, « Questions les plus fréquemment posées ») et à divers documents de références (glossaires, table Dewey).
- L'ABES publie un Bulletin d'informations mensuelles (BIM), disponible sur l'Internet et que l'on peut recevoir sur sa messagerie sur simple demande.

D'une façon générale, tous les documents de l'ABES présentant le Système universitaire insistent sur le côté évolutif de la base et suggèrent une réelle prise en compte des préoccupations des utilisateurs du réseau. La communication transversale qui sera mise en place, communication avec l'ABES mais aussi avec les autres participants par le biais de messageries est, à mon sens, un gage de réussite supplémentaire pour l'avenir. Un des désirs du Service du catalogue de la bibliothèque Sainte-Geneviève est de ne pas tomber dans une organisation figée et pyramidale et l'ABES tente, me semble-t-il, de donner une toute autre image du SU, et de faciliter la participation effective et professionnelle de chaque utilisateur. Il est par exemple fait mention dans le BIM n°17 de « structures intermédiaires à couverture géographique ou thématique » coordonnant les propositions de création Rameau. Contactée à ce sujet, l'ABES indique que le sujet évoqué est toujours d'actualité (à la date du 7 juin 2000) et qu'elle réfléchit aux moyens les plus efficaces d'éviter de faire remonter vers le service de la BnF en charge de Rameau des propositions de nouvelles vedettes qui seraient refusées. L'ABES envisage des structures (groupe de travail) intermédiaires qui seraient en charge d'une première évaluation des propositions faites afin de jouer un rôle de « filtre ». Ces dispositifs prendront en compte le rôle central du coordinateur qui centralise toute information vers le SU et du SU à l'établissement.

Pour clore cette partie, j'aimerais ajouter que tout au long du travail que j'ai mené sur le Système universitaire, l'ABES s'est montrée toute disposée à m'aider ; elle l'a fait avec sérieux, le plus précisément possible, et le plus rapidement possible. Il me semble que ceci dénote un parti pris des responsables actuels et d'une volonté réelle de communication, signes je l'espère annonciateurs du bon fonctionnement du Système universitaire.

1.1.4 Tirer partie de l'organisation du travail au Service du catalogue de la bibliothèque Sainte-Geneviève

Alors qu'au SCD de Lyon II la coordinatrice SU me faisait part de son inquiétude face à l'organisation décentralisée des activités de catalogage et à la non spécialisation des personnels, la situation à la bibliothèque Sainte-Geneviève semble ici encore devoir profiter au travail dans le SU. Le

travail en équipe de petite taille permet une réflexion collective et facilite l'harmonisation des pratiques. En effet, l'équipe des catalogueurs est en grande partie centralisée et regroupée dans un Service du catalogue (à part la Réserve et la Nordique). Bien qu'ils participent à la vie de la bibliothèque (notamment mais pas uniquement grâce aux obligations de service public), les agents sont devenus des spécialistes des activités de catalogage. Regroupé dans trois pièces qui communiquent et bien que souffrant d'un cruel manque de place, (manque de place qui est ressenti par le personnel et qui pose des problèmes pour le stockage des documents), le Service bénéficie de ce fait et paradoxalement de certaines opportunités : les informations, entendues par tous, sont donc assurément bien transmises... Il existe de plus un tableau où sont régulièrement inscrites les plus importantes. Outre la bonne circulation de l'information, la configuration des lieux se prête à l'entraide et au partage des connaissances. Il est certain que si elle est facilitée par la structure du Service, le personnel est pour beaucoup dans cette pratique. Il existe au sein du Catalogue une forte tradition de formation interne et la rédaction de notes d'aide sous forme synthétique est pratique courante. L'essentiel est donc ici non seulement de tirer partie des différentes compétences (certains agents sont plus à l'aise sur certains logiciels, une bibliothécaire-adjoint est la « personne recours » pour l'indexation Rameau qu'elle pratique depuis plus longtemps, un bibliothécaire a déjà profité d'une formation à l'Unimarc...), mais aussi de mettre à profit l'esprit de solidarité régnant dans le Service.

1.2. Les différences, les difficultés, les contraintes

Malgré ces facilités, la bibliothèque Sainte-Geneviève va devoir faire face à certaines difficultés inhérentes à tout changement. Certaines seront dues aux différences de pratique, d'autres aux exigences du Système universitaire.

1.2.1 Les exigences SU en moyen informatique

Comme nous l'avons vu, le parc informatique du Service du catalogue de la bibliothèque n'était pas équipé de l'interface nécessaire au fonctionnement du logiciel WinIBW et les ordinateurs n'étaient pas tous pourvus d'une messagerie. La bibliothèque a procédé au changement de ce matériel, et en juin 2000, c'est l'ensemble des ordinateurs du Service qui présente l'interface Windows 98 et tous les accessoires nécessaires à l'arrivée du SU et de WinIBW. Deux logiciels seront installés sur les postes professionnels : le logiciel client WinIBW, qui fournit l'interface graphique en mode client serveur et permet d'accéder à toutes les fonctionnalités du SU ; le logiciel ISM, qui permet la prise en main à distance du poste par les administrateurs. La maîtrise d'œuvre (Bull) aura la charge de l'installation sur site. L'installation des mises à jour ultérieures sera à la charge des bibliothèques par téléchargement à partir du serveur Web SU. Le SCD de Lyon II, site pilote, après changement de son matériel, a en effet reçu une équipe de Bull qui s'est chargée d'installer le logiciel sur chaque poste désigné. Il restera à installer une messagerie sur chaque poste utilisateur.

1.2.2 Les nouvelles bases

Le recours à de nouveaux réservoirs bibliographiques nécessite une certaine connaissance des bases, à la fois pour les utiliser à bon escient, pour maîtriser les besoins de corrections ou de compléments d'indications bibliothéconomiques et pour pratiquer la dérivation de notices (bien que l'opération comme me l'a décrite la coordinatrice du SCD de Lyon II paraisse simple). Electre n'a par exemple jamais été utilisée par l'équipe des catalogueurs de Sainte-Geneviève. Il va sans dire qu'il faut aussi se poser la question de son utilisation en terme de qualité des notices. L'indexation, pour les notices qui en comportent, utilise Rameau, mais l'initiale est une minuscule alors que l'indexation Rameau des notices de la bibliographie nationale française comporte des initiales avec majuscule. Il n'existe pas de norme imposant de mettre ou de ne pas mettre de majuscule, mais le logiciel Geac

Advance traitera différemment les deux cas de figure, et créera deux formes différentes pour le même mot matière. Il semblerait sage qu'Electre s'aligne sur le principal réservoir français de notices et la Fédération des utilisateurs de logiciel de bibliothèques (FULBI) a rédigé plusieurs courriers en ce sens. Lors de la dernière journée FULBI du 14 juin 2000, il a été indiqué qu'Electre s'engageait à réaliser cette modification. (annexe 5)

Le recours aux notices de la Library of Congress ainsi qu'à celles de RLIN sera également une nouveauté pour le personnel du Service du catalogue mais pour la base externe du RLG, l'équipe pourra bénéficier de la pratique du chef de service qui a en effet réalisé un test de dérivation des notices RLIN au cours de l'année 1999. Il va sans dire que les notices dérivées appelleront un travail supplémentaire de francisation qu'il faudra prendre en compte.

1.2.3 Les exigences SU en matière de catalogage et le programme de formation de la bibliothèque

Pratiquer le catalogage dans le Système universitaire nécessitera des formations diverses. Tout d'abord, les formats de catalogage seront l'Unimarc et l'Unimarc autorité. J'ai noté plus haut que le Service du catalogue en avait une certaine habitude, acquise par la force des choses pour les besoins de la base locale, mais cette pratique est insuffisante dans le contexte du SU. Les exigences de l'ABES en la matière sont la pratique du catalogage, la connaissance à jour des normes de catalogage, la connaissance ou la pratique du format, la connaissance ou la pratique de Rameau.

La bibliothèque Sainte-Geneviève, répondant en cela aux demandes de « pré-requis » formulées par l'ABES qui prévoit qu'une remise à niveau ou un apprentissage de certaines techniques soient effectués par les Centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques, met en place un programme de formation pour le personnel. C'est ainsi que le Catalogue bénéficiera, en octobre et novembre 2000, de formation à l'Unimarc et à l'indexation Rameau. Les besoins en formation ont été soumis aux catalogueurs et c'est l'ensemble du Service qui demande à bénéficier d'une formation à l'Unimarc. Je serai en revanche la seule à suivre la formation à l'indexation Rameau, le reste du personnel en ayant déjà bénéficié.

A la bibliothèque de l'INRP qui a déjà commencé le programme de formation pour les pré-requis, certains besoins spécifiques se sont faits sentir après la formation initiale à l'Unimarc. C'est ainsi que les catalogueurs ont pu bénéficier d'une formation plus poussée sur les zones 4XX et 7XX organisée par Médiadix sur le site même de la bibliothèque durant deux jours. La démarche semble judicieuse et justifiée, et, si cela est possible à la bibliothèque Sainte-Geneviève, il serait intéressant qu'au terme de la formation, après une période de pratique permettant d'évaluer et de cerner des besoins spécifiques, le personnel puisse profiter également d'un perfectionnement.

L'ABES mentionne également d'autres pré-requis comme la

- « connaissance du contexte et de l'organisation locale » : à la bibliothèque Sainte-Geneviève, la majorité des personnels travaille au Catalogue depuis quelques années. Les contractuels qui seraient engagés recevraient une formation interne. J'ai pour ma part pu bénéficier en décembre 1999 d'une présentation complète de tous les services de la bibliothèque et d'un exposé très complet sur le fonctionnement du Service du catalogue et sur le catalogue informatisé.
- et la « familiarisation avec le fonctionnement du Web via un navigateur comme Netscape ou Explorer, avec l'environnement Windows et une messagerie de type Eudora » : une seule personne suivra une formation en ce sens, les autres se sentant à l'aise en la matière.

Pour les coordinateurs, l'ABES demande que soient maîtrisés, outre les pré-requis précédents, une connaissance approfondie du contexte local, en particulier de l'informatisation locale, du catalogue, et si possible de la fonction Peb, une sensibilisation ou une expérience positive de la coordination, de la diffusion d'information et de la pédagogie. Le conservateur qui sera coordinateur à Sainte-Geneviève travaille depuis sa nomination à la tête de la mission informatique avec l'ensemble du personnel de la bibliothèque et en concertation avec le Service du catalogue. Il s'occupe entre autres choses du

catalogue Geac local, du système de gestion de la bibliothèque, des déchargements mensuels des notices BN Opale, des chargements dans le catalogue des notices issues de la conversion rétrospective...

1.2.4 Le programme de formation de l'ABES

L'agence a prévu une formation spécifique lors de l'intégration des bibliothèques dans le Système universitaire. Cette formation se décomposera en trois parties :

- une formation des coordinateurs (environ 120 personnes sont concernées) de 2 ou 3 jours à Montpellier pour l'ensemble de leurs missions : rôle du coordinateur local ; administration des utilisateurs ; système de pilotage.
- une sensibilisation dans les établissements : avant le déploiement de chaque établissement, une visite des formateurs ABES leur donnera l'occasion de sensibiliser et mobiliser l'ensemble du personnel. S'adressant à toute l'équipe, cette « formation sensibilisation » présentera le système SU, ses objectifs, et le réseau des utilisateurs du SU. A Lyon II, la journée de sensibilisation s'est en fait révélée durer deux jours, la moitié du personnel du SCD y participant à tour de rôle, de façon à ne pas fermer la bibliothèque. A Sainte-Geneviève, il serait intéressant de reproduire ce système, la fréquentation de la bibliothèque et le nombre de personnels à former étant importants.
- une formation des utilisateurs : la partie quantitativement la plus importante de la formation sera celle qui s'adressera aux 1400 professionnels formés au travail dans le SU. Cette formation, prévue sur 5 jours à Montpellier ou à Paris, sera prise en charge par une équipe de formateurs relais constituée par l'ABES. Elle concernera à Sainte-Geneviève tout le personnel ayant des activités de catalogage ainsi que la personne chargée du Peb soit 14 à 16 personnes. Son contenu : consultation ; Peb ; catalogage tous supports ; règles et usages du réseau.

2. Faire face à l'inconnu : une évaluation nécessaire

2.1. La souplesse du réseau

Le réseau BN Opale avait ses contraintes, et l'équipe du Catalogue de Sainte-Geneviève espère rencontrer une certaine souplesse avec le Système universitaire. Certains partis pris de l'ABES semblent aller dans ce sens, mais seule une pratique des catalogueurs pourra le vérifier. Il semble que tant du point de vue du fonctionnement transversal du réseau que des moyens de communication mis en place, la préférence aille à une réelle association des bibliothèques qui seront perçues comme des partenaires à part entière. La question reste cependant en suspens et seul l'avenir confirmera ou infirmera cette supposition.

2.2. La qualité de la base SU

Il sera nécessaire d'évaluer la base Système universitaire, tant en termes de taux de recouvrement, de rapidité d'obtention des notices par rapport à la production éditoriale qu'en termes de mises à jour de la base par les notices des réservoirs internes. (A ce propos, le Service du catalogue qui bénéficie jusqu'à présent d'un accès en ligne à BN Opale craint que l'annonce des versements hebdomadaires et non pas quotidiens des notices de la bibliographie nationale française ne viennent freiner son rythme de catalogage). Une évaluation sera également nécessaire :

- pour mesurer le nombre de recherches des notices des documents ; ce nombre aura forcément des conséquences non seulement au niveau du stockage dans le Service, mais aussi de la charge de travail du personnel (les mesures du taux de satisfaction de l'interrogation des bases bibliographiques sources sont déjà en place à la bibliothèque).
- pour mesurer la participation des autres partenaires du réseau : beaucoup plus nombreux que dans le réseau BN Opale (110 partenaires à terme contre 16 pour BN Opale), il est nécessaire qu'ils « jouent le jeu » et participent réellement au partage de la charge de travail ;
- dans le même sens, il sera nécessaire d'évaluer la qualité des notices trouvées dans la base SU, tant de celles créées par les participants que de celles importées des bases internes et externes ;
- enfin, les pannes du réseau BN Opale qui se sont multipliées en l'an 2000 paralysant non seulement les services du catalogage de la BnF mais aussi le Service du catalogue de la bibliothèque Sainte-Geneviève et toutes les bibliothèques membres du réseau, incitent à mettre en place un calendrier des pannes du système ou des différents services offerts par le SU.

En terme de coût, les données sont pour le moment inconnues. La politique tarifaire du SU ne semble pas encore bien définie... Je n'ai du moins pas pu obtenir de renseignements précis à ce sujet. La rubrique FAQ « Questions fréquemment posées » du site de l'ABES sur l'Internet indique qu'un groupe de travail consacré à la réflexion sur les problèmes de facturation et de représentation des utilisateurs au sein du réseau va être formé. La consultation publique du catalogue sera gratuite, l'installation du logiciel WinIBW ne sera pas à la charge des bibliothèques ; en revanche, le travail en réseau avec ce logiciel fera l'objet d'une facturation selon des modalités qui ne sont pas encore fixées. L'ABES indique qu'elle privilégiera une logique forfaitaire à une facturation à la notice récupérée par exemple. L'une des hypothèses envisageables est une facturation par licence d'utilisation de WinIBW. Dans ce cas, la solution adoptée sera la même que celle pratiquée par le réseau BN Opale pour lequel chaque poste connecté fait l'objet d'une facturation mensuelle de 1500 F. L'ABES indique encore que la méthode adoptée prendra en compte les coûts de fonctionnement du SU et sera fonction de la politique adoptée par le Ministère (soit une subvention de l'ABES pour couvrir ces frais, soit une facturation de ces activités par l'ABES et une subvention des membres du réseau par le Ministère).

2.3. Un supplément de travail ?

L'ABES estime à 300 000 le nombre de notices à dédoublonner à la main et reconnaît que de très nombreux liens seront à créer de la même façon. Il est nécessaire d'estimer cette charge de travail supplémentaire qui devra se traduire en termes de temps de travail et de personnel. Pour les mêmes raisons, l'intervention sur les notices trouvées dans le SU et les bases internes et externes doit être mesurée.

2.4. Les aménagements du SIGB de la bibliothèque Sainte-Geneviève, Geac Advance

De nombreuses réunions entre l'ABES et les fournisseurs de SIGB ont lieu. Les principes de l'échange des données entre système central et systèmes locaux y sont exposés et les modalités techniques envisagées. Ces réunions permettent aux représentants du Ministère, de l'ABES et des fournisseurs de SIGB des sept bibliothèques sites pilotes (Ameritech, Ever, Geac, Sinorg) de se mettre d'accord sur les aménagements à apporter aux systèmes et sont l'occasion de discussions au sujet du financement des travaux demandés pour l'adaptation des systèmes locaux aux échanges avec le SU. Les fournisseurs des SIGB des sites pilotes se sont vus demander deux devis différents. Tout d'abord, un devis générique qui doit correspondre aux développements applicables à l'ensemble des bibliothèques de l'enseignement supérieur ayant le même SIGB. Ensuite, un devis spécifique à chaque site qui correspondra précisément aux travaux nécessaires sur chaque site. Les devis seront envoyés

aux sites pilotes alors qu'une copie sera fournie au ministère et à l'ABES. Les établissements pilotes recevront une subvention du ministère destinée à couvrir au minimum les frais de développement générique. C'est le site pilote de Nice qui possède le même SIGB que la bibliothèque Sainte-Geneviève et elle bénéficiera donc des aménagements demandés dans le devis générique. Resteront à sa charge les développements spécifiques nécessaires.

2.5. Le personnel du Service du catalogue

La bibliothèque Sainte-Geneviève, comme la plupart des bibliothèques relevant de l'enseignement supérieur, emploie un certain nombre de personnels dits précaires tels les contractuels et les vacataires, et des moniteurs étudiants. Elle accepte régulièrement de recevoir des stagiaires. Quelle en sera la proportion au Service du catalogue et quels besoins supplémentaires en formation pourra-t-on leur apporter ? La bibliothèque de l'INRP, employant elle aussi des personnels précaires, a mis au point un programme de formation annuel minimum destiné à ce type de personnel : en formation interne dispensée par le personnel de l'INRP, il bénéficie d'une « appropriation de l'outil informatique » et la bibliothèque prévoit de faire appel à Médiadix pour les formations à l'Unimarc. D'une façon générale, le traitement des documents sera beaucoup plus rapide si le personnel dans son ensemble participe au catalogage et c'est ce qui est prévu à Sainte-Geneviève puisque le programme des formations concerne tous les agents (l'objecteur de conscience excepté). Le système des habilitations des utilisateurs tel qu'établi par l'ABES semble donner satisfaction à Lyon II ; il s'appuie sur les compétences de chacun et peut évoluer.

2.6. Le nombre de postes pour le catalogage

Le chef du Service du catalogue a demandé 9 postes équipés du logiciel WinIBW. Sont à prendre en compte les contraintes financières dès que les tarifs auront été annoncés par l'ABES ainsi que les contraintes techniques de l'ABES. Dans le cadre du marché conclu avec PICA, elle dispose d'une licence couvrant le déploiement de WinIBW sur 1750 postes. Les futurs participants ont reçu un questionnaire volumétrique à ce sujet. L'Agence a toutefois fait savoir lors des Journées d'informations de mars 2000 que la demande en postes était plus forte que prévue... Il serait très souhaitable que chaque catalogueur du Service du catalogue dispose de son propre poste, le système du planning d'occupation des postes ayant montré ses limites.

3. La mise en place d'outils d'évaluation

3.1. Les outils statistiques disponibles dans le logiciel WinIBW

Les données statistiques mesurables par le logiciel WinIBW concernent tout d'abord l'activité générale d'un établissement : pour une bibliothèque, un utilisateur et une période donnée, le système peut mesurer le nombre de recherches, le recours à la messagerie, à l'aide, le prêt entre bibliothèques... Pour les activités de catalogage, le système chiffre le total des notices bibliographiques, locales, d'exemplaire, d'autorités, les notices modifiées, supprimées, copiées, localisées... (annexe 6). Cette évaluation ne fournit que des données quantitatives et ne donne pas la possibilité de croiser les critères.

3.2. Une évaluation quantitative supplémentaire à mettre en place au Service du catalogue

L'ABES prévoit plusieurs niveaux de catalogage pour tenir compte des informations disponibles au moment du signalement des documents (notices d'acquisition). Les niveaux de catalogage autorisés sont liés à des valeurs particulières de la position du label de la notice bibliographique ou d'autorité qui définit le statut de cette notice :

« v » : niveau complet validé ; les informations sont les mêmes que celles exigées pour la valeur « x » (voir infra), mais le catalogueur n'estime pas souhaitable que la notice puisse être modifiée sans qu'il en soit averti (par l'intermédiaire du coordinateur SU de la bibliothèque). Les autres établissements peuvent cependant ajouter des zones de type 6XX pour la création de nouveaux accès sujet. Cette zone ne sera pas modifiable par la suite, sinon par la bibliothèque ayant donné le statut « v » à la notice. Les procédures pour gérer les demandes de modification de notices en statut « v » restent à mettre en place. Elles sont à l'étude et testées actuellement (expérimentation pilote).

« x » : niveau complet ; la notice est établie document en mains par un catalogueur professionnel conformément aux normes en vigueur, utilisées de manière complète. L'ensemble des points d'accès autorisés a été créé, ainsi que les notices d'autorités correspondantes.

« r » : sous-niveau 1 ; soit la notice n'a pas pu être établie document en mains, soit elle l'a été par un catalogueur occasionnel. De ce fait, il n'y a pas de certitude que l'ensemble des informations à collecter dans le respect des normes applicables ait pu l'être, ou la saisie s'est limitée aux zones, sous-zones, positions obligatoires du format. Certaines zones sous autorité ont été ou non créées, sans qu'on puisse garantir que l'intégralité des zones nécessaires l'ait été. Il peut exister des zones contrôlées sous autorités, mais les liens avec les référentiels d'autorités n'ont pas forcément été faits. Dans tous les cas, la notice créée doit cependant permettre d'identifier sans ambiguïté une publication donnée, ne serait-ce que pour éviter les risques de fusion intempestive avec des notices plus complètes. Ceci suppose que soient au moins incluses les informations présentes dans les index utilisés pour déterminer l'existence de doublons potentiels.

« a » : en cours d'acquisition ; la notice a été créée à des fins d'acquisition. Les informations se limitent à celles nécessaires à l'identification précise du document pour sa réception. Il peut exister des zones contrôlées sous autorités mais le lien avec des référentiels d'autorités n'a pas forcément été effectué.

« c » : sous niveau 2 ; la notice a été créée à des fins d'acquisition. Il n'existe pas de zones contrôlées sous autorité.

« y » : sous niveau 3 ; il n'existe pas de justificatif pour les informations collectées. Les zones contrôlées sous autorités ne sont pas créées ou leur contenu ne peut être vérifié.

L'ABES souhaite que les catalogueurs se limitent à l'utilisation des valeurs « v », « x », « a », et « r ».

Comme on le voit, le traitement des documents pourra se faire à des niveaux très variés. L'ABES espère que les bibliothèques ne dépasseront pas un taux de création de notices de 15%, mais il ne s'agit pas de récupérer un nombre important de notices très incomplètes qui nécessiteraient un temps de traitement important, incluant à la fois la recherche de la notice, la vérification de la correspondance (avec peu d'éléments finalement si la notice est en statut « a » par exemple) entre la notice trouvée et le document à cataloguer, et le complément de catalogage, qui serait ici relativement conséquent. Quelle serait la signification de ce pourcentage dans de tels cas ? L'esprit « réseau » serait-il assez fort pour inciter les partenaires à ne pas se contenter de faire un travail minimum ? Pour la bibliothèque Sainte-Geneviève qui se trouve à la tête des participations en création du réseau BN Opale, l'enjeu est ici de profiter plus largement du travail des autres bibliothèques... Il se situe aussi entre l'adéquation des réservoirs proposés et les besoins de la bibliothèque.

La mesure de l'activité bibliographique du Service par type de documents (français / étrangers) croisée avec le nombre de notices provenant de réservoirs internes, externes, du SU par type de documents (français / étrangers) (tableau 1) et le suivi de l'activité bibliographique par type d'autorités (personne physique, collectivité et matière) (tableau 2) pourront être obtenus par l'indication de l'activité de chaque catalogueur. Les opérations de cumul seront réalisées par une personne du service mensuellement puis annuellement.

Tableau 1 : tableau de bord mensuel par catalogueur (à cumuler), à remettre au chef du service

Catalogueur et mois.	Nombre de créations	Nombre de localisations	Nombre de dérivations de la BNF	Nombre de dérivations d'Electre	Nombre de dérivations de la LC	Nombre de dérivations d'RLIN
Monographies en français						
Monographies en allemand						
Monographies en anglais						
Monographies en italien						
Monographies en espagnol						
Autres						
Périodiques thématiques						
totaux						

Tableau 2 : tableau de bord mensuel par catalogueur (à cumuler) à remettre au chef du service

Indication du nom du catalogueur et du mois.	Autorité récupérée	Autorité modifiée ou complétée	Autorité créée ou suggérée (Rameau)
APP			
ACO			
AMA			
Titre uniforme			
Totaux			

Chaque agent gère son tableau et transmet à la personne responsable une impression mensuelle

Pour l'évaluation qualitative du réseau SU, il serait intéressant de mesurer le nombre de pannes ou d'indisponibilités des différents services offerts (panne générale, indisponibilité des réservoirs internes, externes, de l'assistance, de la messagerie) (cumul mensuel des heures d'indisponibilité).

Tableau 3 : exemple pour un mois type.

Mois de ...	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Indisponibilité SU																															
Indisponibilité réservoirs int.																															
Indisponibilité réservoirs ext.																															
Indisponibilité assistance																															
Indisponibilité messagerie																															
Indisponibilité réseau Paris 1																															
Indisponibilité Réseau BSG																															

3.3. L'évaluation qualitative et le contrôle qualité

Pour assurer la cohérence de la base, il ne suffit pas de se contenter d'une évaluation quantitative et la définition de la qualité prend ici toute son importance.

Avec l'arrivée du SU, l'entreprise d'une démarche qualité (englobant le travail du personnel du Service du catalogue et le travail des membres du réseau) permettra d'accompagner le changement et de contribuer à le rendre opérationnel dans les meilleurs délais, sans, justement, nuire à la qualité du travail. Mettre en place un contrôle qualité implique le choix d'indicateurs de qualité qui permettront à chaque catalogueur de remplir des tableaux de bord. Nécessaires à l'évaluation, ces indicateurs serviront d'une part à assurer la cohérence du travail au sein du Service, d'autre part à fournir des justifications à l'ABES et aux partenaires du réseau afin d'avoir une réelle emprise sur le fonctionnement de la base. La définition de la qualité suppose que soient clarifiées les exigences et contraintes de chaque élément du système ; ce travail ne pourra se faire que progressivement, suivant l'entrée des groupes de partenaires dans le réseau SU.

La qualité repose en grande partie sur la compétence du personnel. Les normes de gestion de la qualité insistent justement sur la nécessité de mettre les bonnes personnes aux bonnes places et d'organiser le maintien de la compétence du personnel par des actions de formation continue. Assurer la qualité revient en fait à bien faire son travail en respectant les règles retenues, en l'exécutant dans les délais impartis, en le réalisant à un coût acceptable en temps passé ; assurer la qualité, c'est aussi surtout travailler de façon intégrée à l'ensemble, articulée avec l'activité des autres personnes, et de façon cohérente avec la politique fixée par la direction.

Faire de la qualité n'est pas faire de la « sur-qualité », c'est-à-dire viser une qualité absolue et théorique. Tous les éléments d'une notice ne méritent en effet pas la même exigence de contrôle.

Pour le travail dans le Système universitaire, on considèrera que la bonne gestion de la qualité passe

- par la consignation de spécifications : les règles techniques que chacun doit respecter, les normes, formats....
- par la consignation de procédures que chacun doit respecter : les étapes pour le catalogage, les statuts des notices, le recours au coordinateur...
- par une bonne coordination du travail au sein des établissements.

La nécessité de définir des indicateurs de qualité s'impose donc ici. Ils serviront de guide pour toutes les étapes de création, localisation et dérivation de notices par les catalogueurs de la bibliothèque. Ces indicateurs de qualité prendront en compte les spécifications de l'ABES et les exigences de la bibliothèque Sainte-Geneviève, sachant qu'un respect strict des normes et formats en vigueur est la première garantie d'un bon contrôle qualité, ce qui suppose à la base une bonne formation des catalogueurs.

D'une façon générale, la richesse et la complétude des notices peut être jugée sur divers éléments ; non pas, pour ce qui est des exigences de l'ABES, sur l'exhaustivité des informations collectées (notion subjective pour les zones autres que celles du pavé ISBD), mais sur le fait que l'ensemble des informations collectées l'ait été conformément aux règles, normes et formats applicables. Le catalogueur devra se plier aux règles du réseau et fournir une notice de niveau équivalent sous peine de désorganiser la base bibliographique. Pour ce qui est des exigences de la bibliothèque Sainte-Geneviève, il faudra aussi prendre en compte la présence ou l'absence de certains éléments indispensables à la cohérence de la base locale.

On s'attachera plus particulièrement à contrôler tous les accès, aussi bien dans leur structure que dans leur orthographe. Les zones titres ont également leur importance, d'une part pour la qualité de l'orthographe des mots qui peut entraîner un résultat nul de la recherche, d'autre part pour les accès supplémentaires. La partie descriptive doit permettre l'identification du document recherché et est indispensable pour permettre de repérer les doublons sans équivoque.

Répondant à la fois aux spécifications de l'ABES et aux besoins de la bibliothèque Sainte-Geneviève, les indicateurs de qualité se situeront donc sur les éléments suivants :

- contenu du pavé ISBD
- existence et contenu des zones contrôlées sous autorité
- existence et contenu des zones de liens

et pourront se décliner ainsi :

- les zones du pavé ISBD sont transcrites complètement (hors zones de notes), conformément à la norme
- il existe au moins un lien d'autorité de type indexation sujet
- les liens d'autorité pour l'auteur principal et les auteurs secondaires cités dans le pavé ISBD existent
- les zones nécessaires à l'accès au titre existent si le document l'exige
- l'indexation en français existe et est satisfaisante.

Il s'agira, si l'on veut que la mise à jour des notices existantes ne soit pas aussi coûteuse en temps que leur création, de s'accorder sur un minimum de modifications à apporter ou à ne pas apporter suivant la source de la notice : la bibliothèque Sainte-Geneviève a à cœur de remplir pleinement son rôle en offrant aux lecteurs des notices indexées en français (un minimum de travail de francisation devra donc être effectué) mais les contraintes de temps et de personnel ne permettent pas de s'attarder trop longtemps sur chaque notice. C'est ainsi que les zones de notes non significatives pourront ne pas être francisées.

Tableau 4 : Evaluation qualitative des notices (localisation, dérivation)
Tableau de bord mensuel par catalogueur (à cumuler) et à remettre au chef du service

	Liens Rameau à créer	Liens APP ou ACO à créer	Indexation à compléter ou à franciser	Pavé ISBD à compléter ou à modifier	Zone de notes à franciser ou compléter	Autorités à créer	Autres
Localisation sur une notice SU							
Localisation sur une notice de réservoirs int.							
Localisation sur une notice de réservoirs ext.							

Les indications trouvées permettront de mesurer et d'évaluer le travail du Service sur les notices : liens, corrections, francisation, ajout d'indexation...

Pour ce qui est du contrôle qualité du catalogage en création, les catalogueurs garderont à l'esprit ces indicateurs de qualité. Le nombre de documents à cataloguer à la bibliothèque Sainte-Geneviève est tel qu'il est impossible qu'une personne soit employée à la relecture des notices créées. Il faut considérer que le contrôle qualité se fera au niveau du réseau, via les demandes de correction et de modification, et au niveau de l'ABES. La qualité des notices dépend de la formation dispensée, de la prise en compte des indicateurs cités plus haut, de la prise en compte des demandes de modification des partenaires du réseau, de l'entraide qui existe déjà dans le Service, du fait que l'on tire partie des connaissances de chacun.

Enfin, la qualité du service rendu se mesure aussi en terme de rapidité de mise à disposition des documents. Au Service du catalogue de la bibliothèque Sainte-Geneviève, des tests mesurant le temps de traitement des ouvrages pourraient être révélateurs, non seulement de la compétence du personnel, mais aussi de la qualité de la base SU, puisque l'on est en droit d'attendre de l'ABES qu'elle mette rapidement les notices à disposition (par rapport à la production éditoriale). Il s'agira, sur un échantillon d'une cinquantaine d'ouvrages représentatifs de la diversité des collections, de noter sur la page de titre la date d'arrivée dans le Service, la (ou les) date(s) de balayage, et soit la date de localisation, soit la date de création de la notice. La moyenne qui en découlera indiquera le temps de traitement moyen d'un document au Service du catalogue. Cet exercice, réalisé d'abord lors du passage au Système universitaire de la bibliothèque Sainte-Geneviève et de l'ensemble des bibliothèques de BN Opale, pourra être renouvelé après l'intégration du réseau SIBIL-France, puis du réseau AUROC, enfin avec l'intégration des bibliothèques « hors sources »... Il serait évidemment très souhaitable que ce temps de traitement diminue alors.

CONCLUSION

Certains aspects du Système universitaire démontrent la bonne volonté de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieure et laissent présager de la qualité du futur catalogue collectif. Des points essentiels comme le coût restent cependant dans l'ombre : s'il s'avère prohibitif, toute la démarche de participation est à reconsidérer...

Malgré des questions encore en suspens, ce réservoir bibliographique important laisse présager de grandes avancées dans le fonctionnement des bibliothèques et la consultation des catalogues par les lecteurs. Son ouverture vers l'extérieur et ses possibilités d'évolution sont des atouts supplémentaires pour sa réussite : dans de nombreux documents d'information, l'ABES fait état des possibilités de transformation de certains aspects du système si elles sont souhaitées par les participants ; l'organisation transversale du réseau favorisera sans aucun doute la communication et l'adhésion des catalogueurs à cet outil ; sans eux, le SU perd tout son sens... Ainsi, la préparation des personnels au changement est essentielle.

La question des résultats nominaux, forcément exploitables dans les réseaux informatiques, n'a pas été soulevée par l'ABES. Il serait fâcheux que des informations nominatives ne viennent « casser l'esprit d'équipe » de Sainte-Genève où la qualité du travail prime, bien que la quantité soit loin d'être négligeable. Les statistiques du réseau BN Opale le montrent !

Au départ, la charge de travail pourra surprendre les catalogueurs. L'idée de catalogage partagé laisse en effet présager une réduction des charges de travail. Il me semble au contraire que la charge de travail sera plus importante dans un premier temps, du fait de la nécessaire période d'apprentissage, des créations de liens et des dédoublonnages dans la base actuelle, plus généralement à cause du temps d'adaptation des participants, d'autant plus long que le nombre de partenaires est important et qu'ils intégreront le SU au fur et à mesure. Ces inconvénients de départ seront sûrement largement compensés au cours du temps.

Le SU remplira ses missions à certaines conditions : la participation effective de tous les partenaires, la qualité des bases internes et externes, la qualité de la participation des catalogueurs (impliquant des formations sérieuses et régulièrement dispensées), le sérieux du contrôle qualité et de la cohérence de la base, la qualité technique de la base et de ses fonctionnalités, la qualité des relations des participants entre eux et des participants avec l'ABES.

ECHEANCIER

Note : il ne m'a pas été possible d'obtenir de dates précises quant à l'intégration du catalogue de la bibliothèque dans le SU. Cet échéancier se contente donc de lister les différentes opérations qui me paraissent importantes.

	ACTEURS	ACTIONS	PLANNING
Phase 1 : Préparation	BSG + ABES + GEAC + Utilisateurs de GEAC	Prise en compte des conclusions de la phase pilote et aménagements du SIGB	Dernier trim. 2000
	Service du catalogue + Mediadix	Formation Unimarc et Rameau	Oct. Nov. 2000
	Service du catalogue + Mission informatique BSG	Installation des messageries et formation à leur utilisation	Oct. 2000
	ABES + coordinateur BSG	Formation du coordinateur	5 jours (dernier trim. 2000)
	Direction BSG + ABES + Mission informatique	Choix entre les 2 options proposées pour le transfert initial et les transferts réguliers	Dernier trim. 2000
	ABES + BSG	Enquête détaillée avant l'intégration	Dernier trim. 2000

Phase 2 : intégration	BULL + BSG	Installation de WinIBW et ISM	Dernier trim. 2000
	ABES + coordinateur	Habilitation du coordinateur	Fin 2000
	ABES + BSG	Sensibilisation du personnel de la BSG	1 à 2 jours (fin 2000)
	ABES + Service du catalogue	Formation et distribution de la documentation utilisateur	5 jours (fin 2000)
	ABES + BULL + BSG	Intégration du catalogue de la BSG dans le SU	Fin 2000
	Coordinateur + Service catalogue	Habilitations des catalogueurs	Fin 2000
	Service du catalogue	Fin du travail dans BN Opale et début du travail dans le SU	Fin 2000
	ABES + Mission informatique BSG	Tests techniques	Le mois suivant l'intégration
	Service du catalogue	Organisation du travail et tests Observations et études (y compris de la pertinence des tableaux de bord)	Le mois suivant l'intégration
	Service du catalogue	Mise en place des tableaux de bord et début de l'évaluation	Début 2001
	Service du catalogue + Mission informatique + ABES	Premiers bilans	Mars 2001
	Service du catalogue	Nouveaux bilans et évolution des tableaux de bord	3 à 6 mois après les premiers bilans
	Partenaires SU + BSG	Intégrations progressives des réseaux AUROC, SIBIL et des bibliothèques hors source entrecoupées de l'évaluation du Service du catalogue	Année 2001

BIBLIOGRAPHIE

Dans chaque paragraphe, le classement adopté est le suivant : littérature grise, périodiques et monographies, du plus récent au plus ancien.

Note : les URL indiquées ont été visitées pour la dernière fois en juillet 2000.

1 – Informations générales sur la bibliothèque Sainte-Geneviève :

- Site Internet de la BSG. <URL : <http://panoramix.univ-paris1.fr/BSG/>>
- BIBLIOTHEQUE SAINTE GENEVIEVE. Rapports annuels. Paris : BSG, 1990- (1990 à 1999)
- BOISARD G., JOLLY C., CARPENTIER A. Le CD-Rom du Quartier latin. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1990, T. 35, n° 3, p. 223-229.

2 – Informations générales sur le SU

- Site Internet de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur [en ligne] <<http://www.abes.fr/>>
- FAQ « Questions souvent posées sur le sujet ». [en ligne]. <: <http://www.abes.fr/FAQ.htm>>
- Configuration requise dans les bibliothèques pour l'accès au SU. [en ligne]. <: <http://www.abes.fr/technique.htm>>.
- *Bulletin d'informations mensuelles*. [en ligne]. Agence bibliographique de l'enseignement supérieur. Montpellier : ABES, 1998- <: <http://www.abes.fr/bim.htm>> (du n° 1, mai 1998 au n° 24, juillet 2000).
- Le système universitaire de documentation. *Arabesques*, 1999, n° 16, p. 2-12.
- Le système universitaire de documentation en 1999. *Arabesques*, 1999, n° 13, 15 p.
- Spécial SU. *Arabesques*, 1997, n° hors-série, 18 p.
- AGENCE BIBLIOGRAPHIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. *Rapport d'activité*. [en ligne]. Montpellier : ABES, 1999. <: <http://www.abes.fr/rapport> 99. rtf>

3 – Problématique du PPP

3.1 – le Service du catalogue de la BSG

- Catalogue en ligne de la BSG <: <http://www.panoramix.univ-paris1.fr/BSG/opac/indx.html>>
- CURT A. *Bilan du Service du catalogue 1999*. Janvier 2000, 5 p. et annexes.
- CURT A. *Bilan du Service du catalogue 1998*. Janvier 1999, 5 p. et annexes.
- SERVICE DU CATALOGUE. *Le travail dans le fichier des autorités de l'OPAC*. 1999.
- Geac Glis et Advance. Manuel de l'utilisateur. [s.l.], [s.d.], 68 p. (extraits)

3.2 – le travail dans le SU

- Journées inter-réseaux d'informations sur le SU. [en ligne]. <: <http://www.abes.fr/comor.htm>>

- Les échanges de données. [en ligne]. <: <http://www.abes.fr/echanges.htm>>
- FEDERATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHECAIRES ET DE BIBLIOTHEQUES, IFLA UBCIM. *Manuel Unimarc*. 3^{ème} éd. München : KG Saur, 1999. 427 p. (UBCIM publications : programme CBU-MI).
- ASSOCIATION FRANCAISE DE NORMALISATION. *Documentation*. 2. *Catalogage, description bibliographique des monographies*. 6^{ème} éd. Paris : AFNOR, 1996. 401 p.
- BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE, SCB ; MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE, ABES. *Guide d'indexation Rameau*. Montpellier : ABES, 1999. 2 vol. 603 p.

3.3 – les notices

- Catalogue Système Universitaire de documentation en ligne. : <<http://www.sudoc.abes.fr>>
- MOUTROU C., MARANDAS C. OCLC. *Bulletin de l'Association des bibliothécaires français*, 1997, n° 174, p. 22-25.
- LE SAUX A. La bibliographie nationale en France. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1997, T. 42, n° 4, p. 72-74.
- PEZERIL M. SIBIL, du projet pilote au schéma directeur : bilan et perspectives du réseau SIBIL France, 1984-1994. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1995, T. 40, n° 4, p. 33-39.
- BIBLIOTHEQUE NATIONALE. *Bibliographie nationale française. Livres, publications en série et documents électroniques*. [cédérom]. Paris : BnF, 2000.
- BIBLIOTHEQUE NATIONALE. *Les notices d'autorité de BN-Opale. Auteurs, titres uniformes, mots matières Rameau*. [cédérom]. Paris : BnF, 2000.
- ELECTRE. *Electre multimédia 1998*. [cédérom]. Paris : Cercle de la librairie, 1997.

3.4 – le contrôle qualité

- MAYERE A., MUET F. La démarche qualité appliquée aux bibliothèques et services d'information : conception et spécificités. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1998, T. 43, n° 1, p. 10-18.
- SUTTER E. La démarche qualité en bibliothèque : questions réponses. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1998, T. 43, n° 1, p. 20-23.
- GRESLOU J.-C. Les outils et la démarche de management de la qualité : étude de cas. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1998, T. 43, n° 1, p. 47-51.
- VAYSSADE C., GUITON J. La démarche qualité à l'Agence bibliographique nationale. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1998, T. 43, n° 1, p. 35-38.
- FREON M.-E. (dir.). *Contrôler la qualité et la cohérence d'un catalogue*. Villeurbanne : IFB, 1996. 171 p. (Collection La boîte à outils)
- DUFLOS A. (dir.). *La qualité en marche dans les services d'information 1992-1994 : dossier d'information documentaire*. Paris, ADBS, 1995. (Sciences de l'information ; série Recherches et documents)
- BERNHART E. *Offrir aux publics un catalogue en ligne*. Villeurbanne : IFB, 1995. Chapitre H L'approche qualité. (Collection La boîte à outils)

Liste des annexes :

1. Tableaux de bord existants au Service du catalogue
2. Tableau statistique du catalogage partagé des bibliothèques travaillant sur BN Opale en 1999
3. Liste des établissements prévus pour le déploiement du SU
4. Exemples de notices issues du SU (voir en particulier la vedette « histoire » qui ne doit plus être employée avant une subdivision chronologique, la vedette « auteurs noirs » qui ne doit être employée qu'en subdivision et non pas en tête de vedette et l'indexation en anglais)
5. Exemple de notice issue de la base Electre (indexation Rameau avec minuscules)
6. Exemple de tableaux statistiques prévus par l'ABES

ANNEXE 1

ANNEE 2000 - mois :

Fonds :

Initiales :

CATALOGUE LOCAL DE LA BIBLIOTHEQUE SAINTE-GENEVIÈVE - ENRICHISSEMENT ET CONTRÔLE DE QUALITE				
TYPOLOGIE DES DONNEES COLLECTEES #	NORDIQUE	RESERVE	CATALOGUE	RES-CONV RETROS-FG TOTAL
RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES NEGATIVES				
SUR TOTAL DES RECHERCHES				
* NEGATIVES DANS BN-OPALE				
SUR TOTAL DES RECHERCHES				
* NEGATIVES DANS CGI				
SUR TOTAL DES RECHERCHES				
* NEGATIVES DANS OCLC				
SUR TOTAL DES RECHERCHES				
* NEGATIVES DANS RLIN				
SUR TOTAL DES RECHERCHES				
* NEGATIVES DANS AUTRES BASES (à préciser)				
SUR TOTAL DES RECHERCHES				
CREATIONS DE DONNEES D'EXEMPLAIRES SUR DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES DEJA EXISTANTES DANS LE SYSTEME LOCAL				
SUPPRESSIONS DE NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES EXISTANTES DANS LE SYSTEME LOCAL				
SUPPRESSIONS DE NOTICES DE DONNEES D'EXEMPLAIRES EXISTANTES LOCALEMENT				
CORRECTIONS DE NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES EXISTANTES DANS LE SYSTEME LOCAL				
CORRECTIONS DE NOTICES DE DONNEES D'EXEMPLAIRES EXISTANTES LOCALEMENT				
FUSIONS OU CORRECTIONS D'AUTORITES * COL * APP * ACO * AMA				
TRADUCTIONS LCSH en RAMEAU				

Travail dans le système informatique de gestion de la bibliothèque Sainte-Geneviève hors ce qui est collecté pour les trois tableaux qui recensent mensuellement et annuellement l'accroissement bibliographique de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, y compris les déchargements de notices dérivées de sources bibliographiques telles que CGI ou OCLC avec les modifications requises et les données d'exemplaire.

CATALOGUE BIBLIOGRAPHIQUE - ACCROISSEMENTS 2000

Nbre de notices *	Catalogage courant	Fonds ancien	Conversion rétrospective	TOTAL
CATALOGUE BN-OPALE				
LOCALISATIONS (Détail des numéros périodiques et de microformes etc...)				
CATALOGUE BN-OPALE CREATIONS (Détail des numéros périodiques et de microformes, ... NV1, ANL, MAJ...)				
CATALOGUE LOCAL Géac-avance DÉRIVATIONS (corrections + données d'exemplaires incluses) (Détailier selon les ≠ bases bibliogr.)				
CATALOGUE LOCAL Géac-avance CRÉATIONS de notices bibliogr.				
TOTAL				

* Y compris les NV1, MON et les ANL et COL localisées ou créés (à détailler si possible).

FICHIER D'AUTORITE BN-OPALE				
Nbre de notices	NAU	CRE	MAJ	TOTAL
PERIODIQUES				
COL. étrangères				
AMA				
ACO				
APP				
TOTAL				
RAMEAU : nombre d'UNITES PHYSIQUES INDEXEES				
VOLUMES : nombre total d'UNITES PHYSIQUES				
traitées en localisation et en catalogage original (hors collections, NV1, ...)				

Remarques :

CATALOGUE BIBLIOTHEQUE SAINTE-GENEVIEVE - ANNEE 1999

CATALOGUE SAINTE-GENEVIEVE Cumul mensuel par type de traitement

	Acquis.courantes	Fonds ancien	Conv. rétros.	TOTAL
Notices bibliographiques				
LOCALISATIONS BN-OPALE	14515	12	0	14527
Nbre/types de documents*	164PER		164PER	
CATALOGAGE BN-OPALE	3322	24	0	3346
Nbre/types de documents	349PER		349PER	
TOTAL BN-OPALE	17837	36	0	17873
Nbre/types de documents*	513PER		513PER	
DERIVATIONS LOCALES	2506	0	335	2841
Nbre/types de documents*				
CATALOGAGE LOCAL	155	107	0	262
Nbre/types de documents*				
TOTAL GENERAL	20498	143	335	20976
Nbre/types de documents*	513PER		513PER	

AUTORITES

	NAU	CRE	MAJ	TOTAL
Notices				
PERiodiques	0	1	0	1
AMA	0	129	0	129
COL étrangères	0	47	0	47
ACO	0	80	0	80
APP	532	469	1	1002
TOTAL AUTORITES	532	726	1	1259

RAMEAU

nbre d'unités physiques 2800

Nbre d'UNITES PHYSIQUES

cataloguées ou localisées 21542

NV1 : 15

ANL : 24

MAJ : 37

Dérivations OCLC in domo=492 ; CGI=2349 ; pour 2841 dérivations

Nbre/types de documents* permet de distinguer dons, microfiches, n° de périodiques, ressources électroniques traités

CATALOGUE BIBLIOTHEQUE SAINTE-GENEVIEVE - ANNEE 1999

FICHIER BIBLIOGRAPHIQUE SAINTE-GENEVIEVE					
Notices bibliographiques	NORDIQUE	RESERVE	CATALOGUE	CONV. RETROS	TOTAL
LOCALISATIONS BN-OPALE					
Acquisitions courantes	387	4	14109	15	14515
Fonds ancien	0	12	0	0	12
Conversion rétrospective	0	0	0	0	0
S/TOTAL	387	16	14109	15	14527
CATALOGAGE BN-OPALE					
Acquisitions courantes	1019	109	2194	0	3322
Fonds ancien	0	24	0	0	24
Conversion rétrospective	0	0	0	0	0
S/TOTAL	1019	133	2194	0	3346
TOTAL BN-OPALE	1406	149	16303	15	17873
CATALOGAGE/DERIVATIONS LOCALES					
Acquisitions courantes dérivées	15	0	2491	0	2506 *
Fonds ancien catalogué localement	0	11	0	0	11
Conversion rétrospective dérivée	0	0	0	335	335 *
Créations locales courantes	51	200	0	0	251
TOTAL CATALOGAGE LOCAL	66	211	2491	335	3103
TOTAL GENERAL	1472	360	18794	350	20976
RAMEAU					
nbre d'unites physiques	670	1	2129	0	2800
Nbre d'UNITES PHYSIQUES					
cataloguées/localisées/dérivées	1539	614	19039	350	21542

* Total des dérivations dans le catalogue Géac local de la bibliothèque Sainte-Geneviève = 2841 notices
dont 492 notices OCLC (339 de ces notices ont été trouvées par Doc&Co et complétées par le Service du
catalogue) et 2349 notices dérivées du CGI (Catalogue général des imprimés de la BnF)

PANNES 58 heures et 15 jours BN-OPALE ; 1 jour Géac Advance ; 1 heure Réseau Paris1

ANNEXE 2

tableau statistique du catalogue partagé des 16 bibliothèques de l'association des bibliothèques travaillant sur BN-OPALE en 1999

BASE BN-OPALE
STATISTIQUES ANNUELLES DES BIBLIOTHEQUES
TRAVAILLANT SUR BN-OPALE HORS BNF
PALMARES 1999

BIBLIOTHEQUES	Notices créées				Notices localisées				Totaux		Rangs		Pourcentage de travail	
	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	créations	localisations	CRE	LOC	%CRE	%LOC
BIBLIOTHEQUES	839	1165	574	691	5544	4924	3807	3917	3269	18192	1er	1er	42,25%	21,10%
Ste-Genève	61	95	26	86	4108	3914	1161	2224	268	11407	6ème	2ème	3,46%	13,23%
Lyon 2	82	46	3	57	2681	2090	1376	2189	188	8336	8ème	3ème	2,43%	9,67%
Besançon	316	181	64	150	2416	2183	1803	1711	711	8113	4ème	4ème	9,19%	9,41%
Dijon	73	42	37	84	2239	2119	1673	1707	236	7738	7ème	5ème	3,05%	8,98%
Rennes 2	429	247	49	309	1907	1228	564	1851	1034	5550	2ème	6ème	13,36%	6,44%
St-Etienne	69	0	0	0	1787	2435	352	367	69	4941	12ème	7ème	0,89%	5,73%
Paris 7	0	0	0	0	1448	1457	670	722	0	4297	8ème	8ème	0,00%	4,98%
Toulouse	517	199	139	167	2217	745	499	719	1022	4180	3ème	9ème	13,21%	4,85%
Lyon 3	69	30	1	16	1432	679	493	1058	116	3662	11ème	10ème	1,50%	4,25%
Paris 1	0	0	0	0	921	805	605	905	0	3236	11ème	11ème	0,00%	3,75%
Orléans	196	138	79	136	1140	1093	313	304	549	2850	5ème	12ème	7,10%	3,31%
Poitiers	57	75	9	0	300	518	588	329	141	1735	9ème	13ème	1,82%	2,01%
BDIC	95	17	4	18	418	173	76	172	134	839	10ème	14ème	1,73%	0,97%
INRP	0	0	0	0	149	173	148	210	0	680	15ème	15ème	0,00%	0,79%
Caen	0	0	0	0	209	121	64	61	0	455	16ème	16ème	0,00%	0,53%
Toulouse Santé	2803	2235	985	1714	28916	24657	14192	18446	7737	86211			100,00%	100,00%
totaux														

Chiffres communiqués tous les trimestres par la DSI et la DSR de la Bibliothèque nationale de France aux bibliothèques participant au catalogue sur BN-OPALE

tableau statistique du catalogue partagé des 16 bibliothèques de l'association des bibliothèques travaillant sur BN-OPALE en 1999

ANNEXE 3

Liste des établissements prévus pour le déploiement du Système universitaire de documentation

Ce document donne la liste des établissements (SCD, BGE, BIU) prévus pour le déploiement du SU, par source de catalogage.

Cette présentation reflète le déroulement prévu du déploiement du SU :

1- sites pilotes du SU

2- bibliothèques cataloguant dans BN-Opale

3- bibliothèques cataloguant dans SIBIL

4- bibliothèques cataloguant dans OCLC

5- bibliothèques ne participant pas à une source de catalogage partagé des monographies

- Lorsque qu'un établissement participe à plusieurs sources de catalogage partagé des monographies, il est prévu de le déployer dans le SU en une seule fois. Toutefois cette règle ne s'appliquera pas forcément quand coexistent dans un seul établissement plusieurs SIGB alimentés par différentes sources.
- L'ordre de présentation des établissements dans une source est purement alphabétique et ne préjuge pas de l'ordre dans lequel ils vont être déployés.
- Pour des raisons techniques de cohérence des données, il est prévu de déployer les centres régionaux du CCNPS (y compris la Bibliothèque Nationale de France et l'INIST) à part, après l'expérimentation pilote.

1. Sites pilotes du SU

GRENOBLE 2 et 3	SCD2 de Grenoble II et III (SIBIL)
LE MANS	SCD de l'université du Maine (Hors source)
LILLE 3	SCD de l'université Charles de Gaulle - Lille III (OCLC)
LYON 2	SCD de l'université Lumière - Lyon II (BN-Opale)
NICE	SCD de l'université de Nice - Sophia Antipolis (OCLC)
PERPIGNAN	SCD de l'université de Perpignan (SIBIL)
RENNES 2	SCD de l'université de Rennes II (BN-Opale)

2. Réseau BN-Opale

BESANCON	SCD de l'université de Franche-Comté
CAEN	SCD de l'université de Caen
DIJON	SCD de l'université de Bourgogne
LYON 2 et 3	Bibliothèque centrale droit-lettres (Claude Bernard) des universités Lyon 2 et Lyon 3
LYON 3	SCD de l'université Jean Moulin - Lyon III
ORLEANS	SCD de l'université d'Orléans
NANTERRE - BIU	Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine
PARIS 1	SCD de l'université de Panthéon-Sorbonne - Paris I
PARIS 7	SCD de l'université Denis-Diderot - Paris 7 (Bibliothèque des lettres et sciences humaines du centre Jussieu)
PARIS - BIU	Bibliothèque Sainte Geneviève
PARIS	Institut national de recherche pédagogique
SAINT-ETIENNE	SCD de l'université Jean Monnet de Saint-Etienne
TOULOUSE 1	SCD de l'université de Sciences Sociales - Toulouse I
TOULOUSE 3	SCD de Toulouse 3 (Section Médecine - Pharmacie)

3. Réseau SIBIL-France

AIX-MARSEILLE 1	SCD de l'université d'Aix-Marseille I
------------------------	---------------------------------------

AIX-MARSEILLE 3	SCD de l'université d'Aix-Marseille III
BEZIERS	CIRDOC – Bibliothèque municipale
BORDEAUX	SICOD de Bordeaux SCD de l'université de Bordeaux I SCD de l'université de Bordeaux II SCD de l'université de Bordeaux III SCD de l'université de Bordeaux IV
LA ROCHELLE	BU de La Rochelle
LIMOGES	SCD de l'université de Limoges
LYON	Bibliothèque de l'Institut catholique de Lyon
MONTPELLIER -BIU	Bibliothèque interuniversitaire de Montpellier SCD de l'université de Montpellier I SCD de l'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II SCD de l'université Paul Valéry - Montpellier III
MONTPELLIER	Bibliothèque de la Faculté de théologie protestante
PARIS 3	SCD de l'université de Sorbonne-Nouvelle - Paris III
PARIS 4	SCD de l'université de Paris-Sorbonne - Paris IV
PARIS 8	SCD de l'université de Paris-Vincennes - Paris VIII (Saint-Denis)
PARIS 10	SCD de l'université de Paris-Nanterre - Paris X
PARIS 13	SCD de l'université de Paris-Nord - Paris XIII (Villetaneuse)
PARIS – BIU	BIU de la Sorbonne
PARIS – BIU	BIU de Médecine
PARIS – BIU	BIU de Pharmacie
PARIS	Bibliothèque de la Cité universitaire internationale
PAU	SCD de l'université de Pau et des Pays de l'Adour
POITIERS	SCD de l'université de Poitiers
TOULOUSE 2	SCD de l'université du Mirail - Toulouse II
TOULOUSE 3	SCD de l'université Paul-Sabatier - Toulouse III

4. Réseau AUROC (OCLC)

AIX-MARSEILLE 2	SCD de l'université d'Aix-Marseille II
AVIGNON	SCD de l'université d'Avignon
AMIENS	SCD de l'université de Picardie
BELFORT	Bibliothèque de l'université technologique de Belfort-Montbéliard
BREST	SCD de l'université de Bretagne Occidentale
CERGY-PONTOISE	SCD de l'université de Cergy-Pontoise
CERGY-PONTOISE	Bibliothèque Gilbert Olivier, ESSEC Cergy Pontoise
CHAMBERY	SCD de l'université de Savoie
COMPIEGNE	SCD de l'université de Technologie de Compiègne
GRENOBLE 1	SICD de l'université Joseph Fourier - Grenoble I et Institut National Polytechnique de Grenoble
LILLE 1	SCD de l'université de Sciences et Techniques - Lille I
LILLE 2	SCD de l'université de Droit et de Santé - Lille II
LYON	Bibliothèque de l'ENSSIB
LYON	Bibliothèque Doc'INSA
LYON 1	SCD de l'université Claude Bernard - Lyon I
MARNE-LA-VALLEE	SCD de l'université de Marne-La-Vallée
METZ	SCD de l'université de Metz
MULHOUSE	SCD de l'université de Haute-Alsace
NANCY 1	SCD de l'université de Nancy I
NANCY 2	SCD de l'université de Nancy 2
NANCY	Bibliothèque de l'Institut national polytechnique de Lorraine
PARIS 5	SCD de l'université René-Descartes - Paris V
PARIS 6	SCD de l'université Pierre et Marie Curie - Paris VI
PARIS 7	SCD de l'université Denis-Diderot - Paris 7

PARIS 9	SCD de l'université Paris-Dauphine - Paris IX
PARIS 11	SCD de l'université Paris-Sud - Paris XI
PARIS – BIU	Bibliothèque Cujas
PARIS – BIU	Bibliothèque d'Art et d'Archéologie
PARIS – BIU	Bibliothèque des Langues Orientales
PARIS – BIU	BIU scientifique de Jussieu
PARIS – BGE	Bibliothèque de l'Académie Nationale de Médecine
PARIS – BGE	Bibliothèque de l'Institut de France
PARIS – BGE	Bibliothèque du Musée de l'homme
PARIS – BGE	Bibliothèque du Muséum national d'histoire naturelle
PARIS	Bibliothèque de l'Ecole Française d'Extrême-Orient
PARIS	Bibliothèque de l'Observatoire Paris-Meudon
REIMS	SCD de l'université de Champagne-Ardenne
RENNES 1	SCD de l'université de Rennes I
STRASBOURG	Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg
STRASBOURG 1	SCD de l'université Louis Pasteur - Strasbourg I
TOULON	SCD de l'université de Toulon et du Var
TOURS	SCD de l'université François Rabelais - Tours
TROYES	SCD de l'université de technologie de Troyes
VALENCIENNES	SCD de l'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambresis

**5. Bibliothèques ne faisant pas partie
d'une source de catalogage partagé des monographies**

ANGERS	SCD de l'université d'Angers
ANTILLES et GUYANE	SCD de l'université des Antilles et de la Guyane
ARRAS	SCD de l'université d'Artois
CLERMONT-FERRAND - BMIU	Bibliothèque Municipale et Interuniversitaire de Clermont-Ferrand SCD de l'université de Clermont-Ferrand I SCD de l'université de Clermont-Ferrand II
CORTE	SCD de l'université de Corse
EVRY	SCD de l'université d'Evry-Val d'Essonne
LA REUNION	SCD de l'université de La Réunion
LE HAVRE	SCD de l'université du Havre
LITTORAL	SCD de l'université du Littoral Côte d'Opale
LORIENT - VANNES	SCD de l'université de Bretagne Sud
MARNE-LA-VALLEE	CTLES (Centre Technique du Livre de l'Enseignement Supérieur)
NANTES	SCD de l'université de Nantes
NOUMEA	Bibliothèque de l'université de la Nouvelle-Calédonie
PAPEETE - TAHITI	Bibliothèque de l'université de la Polynésie Française
PARIS 2	SCD de l'université de Droit, Economie et Sciences Sociales - Paris II
PARIS 12	SCD de l'université de Paris-Val de Marne - Paris XII
PARIS – BGE	Bibliothèque Byzantine
PARIS – BGE	Bibliothèque Mazarine - Institut de France
PARIS	Bibliothèque de la Fondation nationale de sciences politiques
ROUEN	SCD de l'université de Haute-Normandie - Rouen
STRASBOURG 2	SCD de l'université des Sciences Humaines - Strasbourg II
STRASBOURG 3	SCD de l'université Robert Schuman - Strasbourg III
TOULOUSE	SICD
TOULOUSE	Bibliothèque de l'Institut National Polytechnique de Toulouse
TOULOUSE	Bibliothèque de l'Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse
VERSAILLES	SCD de l'université de Versailles-Saint Quentin-en-Yvelines

ANNEXE 4

La requête **chercher** (code systématique) "nd1970a66"
a donné 2 réponses. Réponse 1 sur 2.

No notice: 025623370

Titre: Appel et Alechinsky : encres à deux pinceaux, peintures, etc. : Fondation Maeght, Saint-Paul, 18 décembre 1982-30 janvier 1983

Auteurs: Appel, Karel (1921-)
Alechinsky, Pierre (1927-)
Fondation Maeght

Date: c1982

Editeur: Saint-Paul : Fondation Maeght

Description: [92] p. : ill. (some col.) ; 21 cm

Notes: Includes bibliographies.

ISBN: 2-85587-107-7

Sujets: Appel, Karel (1921-) -- Exhibitions
Alechinsky, Pierre (1927-) -- Exhibitions
Group work in art -- Exhibitions
ND1970.A66. A4 1982

Autres variantes du titre: Encres à deux pinceaux, peintures, etc

Langue: français

Origine: OCLC

Pica || OBN - Catalogue

<http://www.sudoc.abes.fr/cgi-bin/nph-www...H&IKT=4&P3GSE=&TERM=unchained%2520voice>

La requête Chercher MTI unchained voices
a donné 1 réponse.

 Ajouter au lot
de sauvegarde

No notice: 008014787

Titre: Unchained voices : an anthology of Black authors in the English-speaking world of the eighteenth century / Vincent Carretta, ed

Auteurs: Carretta, Vincent .Ed.

Date: 1996

Editeur: Lexington : University Press of Kentucky

Description: xi-387 p ; 25 cm

ISBN: 0-8131-1976-6
0-8131-0884-5

Sujets: Littérature anglaise -- Auteurs noirs
Auteurs noirs -- Écrivains d'expression anglaise -- Histoire -- 18e siècle -- Sources
Auteurs noirs -- Écrivains d'expression anglaise -- Histoire -- 18e siècle -- Anthologies

Langue: anglais

Origine de la notice: SF

NANTERRE-BU PARIS10

PARIS-SORBONNE-BIU Centrale

No notice: 045267286

Titre: L'État culturel : une religion moderne / Marc Fumaroli. - Éd. augm
Auteurs: Fumaroli, Marc
Date: 1999
Editeur: Paris : LGF
Collection: (Le livre de poche. Biblio essais ; 4158)
Description: 410 p : couv. ill. en coul. ; 17 cm
Notes: Titre de couv.: "L'Etat culturel, essai sur une religion moderne
ISBN: 2-253-06081-X
Sujets: Politique et culture -- France -- Histoire -- 20e siècle
Art et état -- France -- histoire -- 20e siècle
France -- Vie intellectuelle -- 20e siècle
France -- Politique culturelle -- 20e siècle
Collection: Le Livre de poche. Biblio essais, ISSN 0294-104X ; 4158
Autres variantes du titre: L'Etat culturel, essai sur une religion moderne
Langue: français
Origine de la notice: *BN*
SF

Documents

Vous avez sélectionné 1 document

document n° 3/3



L'État culturel

Fumaroli Marc | LGF 1999



Exemplaires

	site	section	fond	cote	disponibilité
1	BSG	FG	MONTE-CHARGE	8 R SUP 42896	Demandé



Notice bibliographique

Titre : L'État culturel : une religion moderne

Variantes du titre : L'Etat culturel, essai sur une religion moderne

Auteur : Fumaroli Marc

Editeur : LGF

Lieu d'édition : Paris

Année d'édition : 1999

Collection : Le livre de poche (4158)

Langue : Français

Collation : 410 p. : couv. ill. en coul. ; 17 cm

ISBN : 2-253-06081-X

Notes : Titre de couv.: "L'Etat culturel, essai sur une religion moderne"

Sujets : Politique et culture - France - 20e siècle

Sujets géographiques :

France

France

ANNEXE 5

Disponible

Auteurs : Bucci, Ampelio

Titre : Quand les idées mènent l'entreprise / Ampelio Bucci préf. Luciano Bettonavant-propos à l'éd. française Jean-Marie Floch trad. de l'italien Anne-Marie Casu
les leçons du modèle italien

Editeur : Dunod

ISBN : 2-10-003548-7

Date de publication : 10/02/1998

Prix : Br. 135.00 FRF / 20.58 EUR

Lieu de Publication : Paris

Description : XVI-160 p. ; 24 x 16 cm

Note : Bibliogr.

Résumé : Le dynamisme économique italien attire actuellement les industriels français. Pour les éclairer l'auteur explore ici les démarches adoptées par les industriels italiens dans les domaines de la mode, des biens de consommation esthétique et des services sophistiqués : le désir et le rêve, les valeurs esthétiques, l'écologie.... Professionnel, spécialiste

Matière : gestion d'entreprise : Italie
succès dans les affaires : Italie
hommes d'affaires : Italie

Rubriques Dewey : 650.2

Genre : SHS, Sciences sociales

ANNEXE 6

Bibliothèque 341725201 Numéro utilisateur 10292 Période 06-2000			
Activité générale		Message	
Sessions :	3	Messages lus (det.) :	0
Minutes :	578	Messages lus (breff) :	0
Transactions :	403	Messages répondus :	0
Commandes correctes :	407	Messages supprimés :	0
Commandes incorrectes :	1	Messages env. par E-mail :	0
	0	Messages env. par Pica-mail :	0
	0		
Recherches réussies		Commandes spéciales	
Notices bibliographiques :	8	AID :	0
Notices d'autorité :	0	DEF :	0
Tous types de notice :	24	BAL :	9
		UT :	0
		UA :	0
		AFF CLE :	0
			0
			0

WinIBW 2.000 - [SU Catalogue Statistiques / Activités Utilisateur]			
Types d'affichages			
Affichages (det.) :	62	(P) Pica+ :	0
Affichages (liste) :	689		0
Affichages (double) :	11	(I) ISBD :	19
Impression (det.) :	0	(U) Libellé :	66
Impression (breff) :	0	(M) MARC :	0
Téléchargement (det.) :	0		0
Téléchargement (liste) :	0	(E) Format fiche :	0
		(C) Etat collection (avec note) p a :	0
		(H) Localisations :	0
Fréquence recherches réussies		(S) Aff. exemplaires :	0
0 :	23	(K) Affichage liste :	689
1 :	11		0
2 :	0	(K1234) Aff. liste zones :	0
3 - 5 :	5	(G) Passerelle uet :	0
6 - 10 :	3	(Gk) Passerelle liste :	0
11 - 50 :	1		
51 - 100 :	5		
101 - 300 :	0		
301 - 1000 :	2		
1001 - :	0		